



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



PESTICIDES

**DES MESURES
 DANS L'AIR**

P6

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3
 ESCALE CORSE SUR LA ROUTE DE GAZA P4
 ACTUALITÉS & BRÈVES P18 • AGENDA P22



S E M P R ' À F I A N C ' A V O I

IDEAL FRAIS
Pêche & aqua Culture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pozzo di Borgo
Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

ECS
ESPACE CORSE
SECURITÉ

Installations dans toute la Corse !

Votre Alarme à partir de **69 €**
HT / MOIS

ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

CORSE PISCINE POLYESTER

06 43 73 07 40
www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO
Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement

Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
www.isulapro.com

Des promesses au chaos

Lundi 9 juillet, le Président de la République qui se veut « humble mais résolu » et surtout, actuellement en manque de brillance, s'adresse aux parlementaires sous les ors du château de Versailles. Bilan et feuille de route sont au cœur des promesses olympiennes. «*Je n'ai rien oublié, je n'oublie rien et je n'oublierai rien* » tient tout de même à préciser le roi des dieux au lendemain du sévère jugement des Mortels exprimé dans un sondage Ifop ! Un discours long et quelque peu ennuyeux où force est de constater qu'il n'y a rien de nouveau sous les cieux continentaux.

Par contre, ici-bas, sur la terre bénie des dieux que nous chérissons, pas seulement pour ce qu'elle nous offre en cette période estivale mais principalement pour ce qu'elle est toute l'année, la polémique fait rage depuis que Dieudonné a annoncé que deux représentations de son spectacle *Émancipation* auront lieu en Corse. Nombreux sont ceux qui se mobilisent pour que celles-ci soient interdites, afin d'éviter qu'elles ne provoquent le chaos. Et à ce flot d'anonymes se sont joints les élus de nombreuses communes, dont les maires de Porto-Vecchio et Ajaccio, pour refuser ouvertement que cet «humoriste» -courtoisement dit «controversé» mais surtout factuellement reconnu coupable d'incitation à la haine, prônant l'antisémitisme- vienne répandre sur notre île son discours fielleux.

L'« artiste » ironise sur les demandes d'interdiction pour risque de troubles à l'ordre public, provoque et confirme que ses spectacles se dérouleront coûte que coûte. Sauf qu'il ne prend pas en compte une valeur fondamentale qui lie les Corses et qui va bien au-delà de toute considération politique : celle de la défense d'une histoire devenue collective et qui s'oppose à quiconque insulte la mémoire des anciens et de ceux qu'ils ont si justement protégés. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Baccalà per e nostre lingue

Quist'annu, sò quasi 300 collegenti è liceani, brittoni è baschi, chì anu vulsutu rende, mentre i so esami di u brevettu è di u basciigliè, e so copie ind'a so lingua materna. Ma, per certi, era propiu pruibitu da u codice di l'educazione. Infatti, solu e prove di storia è geugrafia di u basciigliè podenu esse pruposte ind'una lingua detta «regjunale». È da u latu di

À MODU NOSTRU

u brevettu, per tutte e materie, si pò scrive ind'una lingua detta «regjunale» for'di e scienze. Tandù, quelle è quelli chì anu francatu u passu, malgradu l'interdizione, a sapianu ch'elli piglianu u risicu di fiascà l'uttenzione di u so diploma ma vulianu sopr'à tuttu fà passà un missaggiu à prò di a difesa di a so identità è di a so cultura. Per indettu, 15 elevi brittoni di terminale anu sceltu a prova di matematiche per a quale dapoi u 2012 i Baschi, elli, anu u dirittu specificu d'aduprà u so parlà. Trà u so cumitatu «Bak e Brezhoneg», dumandanu di passà lu sanu sanu u basciigliè in Brittonu. Sapendu chì d'altronde certi frà elli, scritti à u liceu Diwan di Carhaix-Plouguer, seguitaghjanu tutti i so corsi in quella lingua. Secondu elli, ci era ind'u 2018 abbastanza di currettori per ch'ella sia resa pussibile è u ricusu di u Retturatu seria dunque puliticu. Dapoi 2 anni, si dà di rimenu issu cumitatu cù unepoche d'azione cum'è a realizzazione d'una prima petizione firmata da 3 500 persone. Lettere sò state mandate à u Retturatu, à u Ministeru, ci hè statu una mossa in carrughju, senza nisuna risposta. Ghjè cusì ch'elli anu vulsutu agisce pruvuchendu una mediatizzazione nazjunale. Hè stata messa in ballu una seconda petizione cù, in qualchì ora, più di 20 000 signature. Per quelli ch'ùn sò stati ricevuti à u so diploma, colpa à u so militantisimu è a so passione culturale, forse ch'elle seranu ingagiate azione di ricorsu. In Corsica, ne simu oghje torna à u prugettu di chjusura d'una scola bislingua, à a ricunniscenza di a brama popolare di cuufficialità. A diversità linguistica face guerra ? Ancu s'ellu si sà ch'ella hè surgente di ricchezza. Fatt'è fine, ste situazione oghjinche ci ramentanu tempi scuri, induve un raportu scrittu da Henri Grégoire trattava di a necessità è di i mezi di tumbà ciò chì certi chjamanu sempre avà i «pattuà», è d'universalizà a lingua francese. Era ind'u 1794... Avanzemu ? ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
entre Sagone et Galeria,
ou dans l'Extrême-Sud,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Contact:

journal@icn-presse.corsica

ou

06 44 91 58 30

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • [mail : brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CCPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



INTERNATIONAL

ESCALE CORSE SUR LA ROUTE DE GAZA



Al Awda, navire de la Flottille de la Liberté, a passé trois jours à Ajaccio. À son bord, des militants venus des quatre coins du monde avec pour objectif commun de tenter une nouvelle fois de briser le blocus opéré par Israël sur cette enclave palestinienne.



Photo Freedom Flottille

Une effervescence inhabituelle régnait sur le port Tino Rossi à Ajaccio le 5 juillet dernier. En fin d'après-midi, un groupe d'une cinquantaine de personnes s'est rassemblé sur le quai d'honneur à l'appel de l'association Corsica Palestina. L'Al-Awda, navire de la Flottille de la liberté pour Gaza, vient de jeter l'ancre pour une escale de 3 jours.

Organisée depuis 10 ans, cette action de solidarité internationale tente chaque année de briser pacifiquement le blocus israélien mis en place sur cette enclave palestinienne où les conditions de vie sont, de facto, devenues extrêmement difficiles.

Parti de Norvège fin avril, l'Al-Awda a dans un premier temps rejoint un voilier de 20 mètres, le *Freedom*, en Suède. Puis, direction Copenhague, où deux autres voiliers, plus petits, se sont greffés au convoi. «Les quatre bateaux ont alors voyagé ensemble et ont fait escale dans différents ports allemands. Ils se sont séparés à Amsterdam. Les deux voiliers de 9 mètres ont pris la voie fluviale, et les autres ont pris l'Atlantique», explique David Heap coordinateur des médias pour la flottille de la liberté. Plus de deux mois de descente vers le sud plus tard, l'Al-Awda a passé le détroit de Gibraltar et est entré dans la Méditerranée. Un voyage au long cours dont le but est de visiter de nombreux ports européens afin de sensibiliser les populations locales à la situation des Gazaouis. Pour ce faire, à bord, une quinzaine de militants distille à chaque escale un message

INSTANTANÉS

MOTIVATIONS VARIÉES ET DESTINS CROISÉS



Ann Wright, colonel retraitée de l'US Army et ancienne diplomate américaine, en est à sa 5^e campagne à bord de la flottille. Sa motivation première : s'opposer au rôle joué par son pays dans l'oppression des Palestiniens par Israël. Un engagement pas toujours facile à faire comprendre. «*Ma famille me demande pourquoi je fais cela. Ils pensent que c'est fou. Mais c'est parce qu'ils ne réfléchissent pas à la situation, sinon ils m'auraient rejoint*», glisse-t-elle.



Nabi Hebri, est pour sa part député élu au Parlement algérien depuis mai 2017. Particulièrement sensible à la cause palestinienne, il a tenu à faire le voyage comme plusieurs de ses prédécesseurs avant lui. «*Dans tous les ports par lesquels nous passons, nous portons le message que les droits de l'Homme ne peuvent pas s'appliquer différemment d'un peuple à l'autre mais sont universels*», instille-t-il en reprenant : «*Nous ne sommes pas des terroristes, nous ne portons pas d'arme, nous voulons juste la paix*».



Kathy Wazana, Canadienne d'origine juive marocaine a embarqué sur l'Al-Awda à Ajaccio. «*Pour moi, c'est un devoir incontournable de lutter pour la liberté de la Palestine. Je l'ai fait de différentes façons, mais Gaza me tient particulièrement à cœur*», indique cette réalisatrice de documentaire au doux sourire. Si c'est son 1^{er} voyage avec la Flottille, par le passé elle a déjà mené plusieurs projets humanitaires à Gaza. «*Mon but c'est d'abord de rappeler à mes amis à Gaza que je ne les oublie pas. D'autre part, c'est une façon de dire à Israël, vous ne me représentez pas. Et puis, malgré les beaux discours du Premier Ministre, le Canada vote toujours contre les résolutions palestiniennes. Donc je veux réunir assez de documentation sur les soutiens que la Palestine reçoit des autres pays et rencontrer nos parlementaires pour faire pression*», dévoile-t-elle.



Awni Farhat, Palestinien de 29 ans, est parti de son pays il y a 3 ans afin de poursuivre ses études sur les Droits de l'Homme à La Haye, aux Pays-Bas. «*Ma famille est toujours à Gaza. À cause du blocus, je suis physiquement séparé d'eux*», regrette-t-il en expliquant que s'il a pu quitter le territoire à force de patience et grâce à son statut d'étudiant, il lui est désormais quasi impossible d'y revenir, sous peine de ne plus pouvoir en sortir. «*Je ne peux pas vivre ma vie normalement et ignorer le fait que là-bas ils luttent pour survivre. Je dois m'impliquer, faire quelque chose. C'est le moins que je puisse faire et ça m'aide à apaiser le sentiment de culpabilité d'être loin*», confie-t-il. «*Cette flottille est un espoir flottant. Ce ne sont pas seulement des bateaux, il y a un message d'humanité derrière.*» Le jeune homme qui navigue depuis plus d'un mois sur l'Al-Awda est engagé aux côtés de la Flottille depuis 2012. «*À l'époque, j'étais à Gaza et nous avons reconstruit un bateau afin de tenter de briser le blocus israélien à la fois depuis l'intérieur et depuis l'extérieur. Mais, fin 2014, l'armée israélienne a attaqué le bateau qui a été totalement détruit*». Le projet baptisé Gaza's Ark avait vu la participation d'un autre navigateur de l'Al-Awda : le Suédois **Charlie Andreasson**. Un habitué de la mission qui en est à son 3^e voyage avec la Flottille. «*C'est gênant que le reste du monde laisse Israël agir contre le droit international et les droits de l'Homme. La société civile doit prendre ses responsabilités*», lance ce solide rouquin qui occupe le rôle de second à bord du navire. «*La bande de Gaza est un tout petit territoire où vivent près de 2 millions de personnes. On leur refuse les droits de l'Homme les plus basiques ainsi que celui d'avoir un futur qui soit juste. Nous devons montrer au monde la vérité sur ce qui se passe là-bas*». ■



de solidarité et d'espoir pour – «*un avenir juste pour la Palestine*». Venus des quatre coins du monde, ils sont de générations différentes, d'horizons complètement opposés, ne parlent pas la même langue, mais ont tous ce même objectif de mettre en lumière une situation qu'ils estiment être inacceptable et insupportable.

Très peu d'entre eux font toutefois le voyage en entier. Dans une sorte de course de relais, lors de chaque étape des passagers débarquent pendant que d'autres prennent leur place à bord. En tout, près d'une centaine de militants se succéderont pendant la campagne 2018. – «*Chacun d'entre eux a une histoire passionnante. Ce sont d'excellents ambassadeurs pour la cause*», note David Heap.

Au cours de sa longue route, le bateau, acheté grâce aux dons des différentes campagnes internationales, a été mis aux couleurs de la Palestine. De chaque ville visitée il a ramené un souvenir sous forme de dessins d'enfants venus égayer les cloisons et surtout de fresques peintes par des artistes locaux. «*Comme cela, chaque port voyage avec nous*», exulte David Heap en renchérissant : «*Et puis dans certains ports on nous demande d'enlever les drapeaux de la Palestine. Désormais comme ses couleurs sont peintes sur la coque, on ne peut rien faire*».

Profitant de quelques espaces encore vierges, Ajaccio n'a

pas dérogé à la règle. L'Étrange Atelier a décoré l'avant de la cabine de pilotage au cours d'une soirée festive qui a ravi les militants. Nombre d'entre eux attendaient d'ailleurs impatiemment le passage par la cité impériale. «*L'accueil est vraiment très chaleureux ici. Quand on planifie les itinéraires, il y a toute sortes de considérations logistiques, nautiques, voire politiques à prendre en compte, mais on essaye toujours de faire escale en Corse. C'est un territoire très solidaire. C'est tout petit en terme de population, mais les gens sont très engagés pour les droits de l'Homme en général et les droits des Palestiniens en particulier*», se réjouit le coordinateur des médias.

Après la Corse, l'Al-Awda a pris la direction de Naples. Puis ce sera Palerme, ville où se retrouveront les quatre bateaux de la flottille avant de partir vers Gaza, qu'ils espèrent atteindre vers le 29 juillet. Même si à bord on ne se fait guère d'illusion sur l'issue du voyage. «*Chaque fois, les Israéliens arraisonnent les bateaux dans les eaux internationales. Ils confisquent les navires, mettent en prison les gens qui sont à bord, et on n'arrive jamais à Gaza*», souffle Alberto, un toscan à la bonne humeur contagieuse. «*Mais nous avons l'espoir de passer cette fois*», sourit ce militant engagé pour les Droits de l'Homme en glissant, avec un clin d'œil, qu'en arabe Al-Awda signifie «le retour». ■ **Manon PERELLI**

PESTICIDES

DES MESURES DANS L'AIR

Depuis la fin juin, Qualitair Corse prend part à la campagne exploratoire nationale de mesure des résidus de pesticides dans l'air.

Si les résultats en seront connus dans un an, voilà déjà deux ans que Qualitair Corse a entrepris de se pencher sur la question en effectuant des prélèvements sur la zone d'Aleria.

Les résultats des mesures 2016 et 2017 montrent qu'en matière de pollutions de l'air, en sus de celles résultant de la production électrique et du tourisme, nous sommes décidément servis.

ATUTTU
2

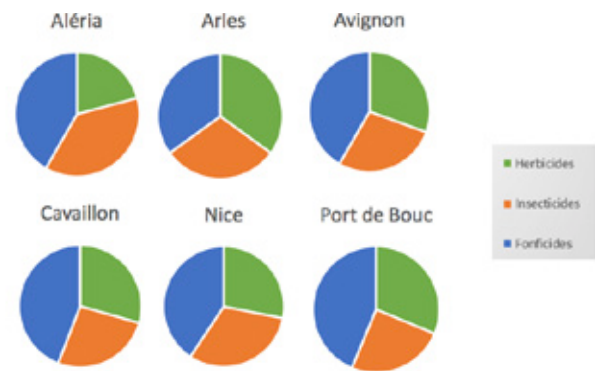
Le 25 juin dernier débutait la première campagne nationale de mesure des pesticides dans l'air, pilotée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et Atmo France qui fédère les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air. En permettant de déterminer quel est l'impact sanitaire local de l'utilisation de ces produits chimiques, elle vise dans un premier temps à une meilleure connaissance de l'exposition de la population. À terme, l'objectif est de définir une stratégie de surveillance nationale des pesticides dans l'air qui, à l'heure actuelle fait défaut. En octobre dernier, un rapport de l'Anses soulignait d'ailleurs sa nécessité, expliquant que si les connaissances avaient progressé pour ce qui est des expositions alimentaires à ces substances, on était encore dans le flou s'agissant de la contamination de l'air et, par voie de conséquence, des risques d'inhalation ou d'exposition par voie cutanée. D'une durée d'un an, cette étude portera sur 50 sites de mesure différents, en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer.

En Corse, deux sites sont intégrés à cette campagne pour laquelle il s'agit de couvrir les différentes situations d'exposition. L'un, à Aleria, s'imposait du fait de la forte activité agricole de la Plaine orientale. Il est situé à la fois à proximité des exploitations agricoles et au plus proche des habitations. Pour le second site, le choix de Qualitair Corse s'est porté sur Ajaccio, afin de quantifier la présence de résidus de pesticides en zone urbaine. Les résultats devraient être connus en 2019.

Cela dit, voilà déjà deux ans que Qualitair Corse s'intéresse à la question. Dès 2016, en effet, l'association a entrepris de chercher à identifier la présence et les niveaux dans l'air de plus de 59 substances chimiques contenues dans des produits phytosanitaires, afin de disposer d'un premier état des lieux. Ce programme d'évaluation préliminaire a été en partie financé par l'Agence régionale de santé (ARS) Corse, dans le cadre des actions du Plan régional santé environnement 2 (PRSE2). En l'absence de mesures relatives aux teneurs de pesticides dans l'atmosphère sur la région, il a été choisi de commencer ce travail sur Aleria, site où prédominent la viticulture et l'arboriculture. Pour les besoins de cette première évaluation, et afin notamment de pouvoir disposer d'éléments de comparaison, Qualitair Corse s'est rapproché de divers acteurs de la surveillance de l'air en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Paca) tels que AirPaca, l'Observatoire des résidus pesticides (ORP) Paca ou le Laboratoire de chimie de l'environnement (LCE) de l'Université Aix-Marseille qui réalisent des mesures depuis 2012, sur des sites urbains et ruraux.

Après détermination, par l'ORP Paca, de la fréquence de prélèvements et de la liste des molécules à surveiller avec les méthodes d'analyses associées, Qualitair Corse a effectué des prélèvements aux mêmes périodes que ceux réalisés par AirPaca, d'avril à octobre. En 2016, 50 molécules ont été surveillées simultanément sur les deux régions : 21 herbicides, 14 insecticides et 15 fongicides.

À l'issue de cette première campagne, il a été observé à Aleria des teneurs pour 24% des molécules recherchées (contre 60% en région Paca), soit 12 molécules sur 50. La répartition entre les trois familles de pesticides a fluctué tout au long de l'année : les fongicides sont par exemple majoritaires en mai et inexistantes en octobre tandis qu'on retrouve surtout les insecticides en octobre et les herbicides en avril. Toutefois, en moyennant les résultats annuels, on observait en Plaine orientale une présence de l'ordre de 50% des insecticides, suivi des fongicides (34%) et des herbicides (19%). En cumulant tous les pesticides mensuellement, la concentration ne dépassait pas les 3,6 nanogrammes par mètre cube (ng/m^3), valeur relevée au mois de mai. Pour l'essentiel, les concentrations étaient inférieures à $0,1 \text{ ng}/\text{m}^3$ pour 67% des pesticides trouvés et 33% étaient compris entre $0,1$ et $1 \text{ ng}/\text{m}^3$. Durant cette année 2016,



Concentration familles de pesticides infographie Anses

seules 2 molécules herbicides, le diflufenican et le metolachlore ont dépassé le seuil des $1 \text{ ng}/\text{m}^3$, en mai et août. Les molécules ayant les teneurs les plus élevées en moyenne sont le diméthomorphe (fongicide) et le lindane, un insecticide organochloré qui a été détecté sur 100% des échantillons, et que retrouve également sur les sites de surveillance de Paca. Ce qui retrouvée dit long sur la rémanence de cette molécule, interdite à la vente en France depuis 1998, en raison de sa toxicité et de son accumulation dans l'organisme : 18 ans après la fin de sa commercialisation, on en retrouve donc des résidus, non seulement dans les sols mais aussi dans l'atmosphère. Enfin, des similitudes ont été observées entre le site corse et celui de Cavillon de par la présence de certaines molécules, principalement pour des herbicides comme le métolachlore et la pendiméthaline, des insecticides tels que le chlorpyrifos-ethyl et le lindane mais aussi les fongicides que sont le diméthomorphe, la spiroxamine le tebuconazole et le boscalid, de la classe des SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) utilisé pour le traitement des cultures de blé, de raisins et d'agrumes, celui des semences, mais aussi des pelouses, dont un collectif de chercheurs, cancérologues, médecins, et toxicologues, du CNRS, de l'Inserm, de l'Université, et de l'Inra a récemment dénoncé l'usage à [trop] grande échelle et les dangers pour l'homme*.

En 2017, Qualitair Corse a poursuivi ce travail, toujours en collaboration avec Paca et avec le soutien financier de l'ARS. Cette fois, 59 substances actives ont été recherchées (25 herbicides, 15 insecticides et 19 fongicides) et 25 ont été détectées au moins une fois au cours des prélèvements, soit 42%. Presque deux fois plus par rapport à l'année précédente, donc. Tandis qu'on détectait 58% des molécules ciblées à Cavillon.

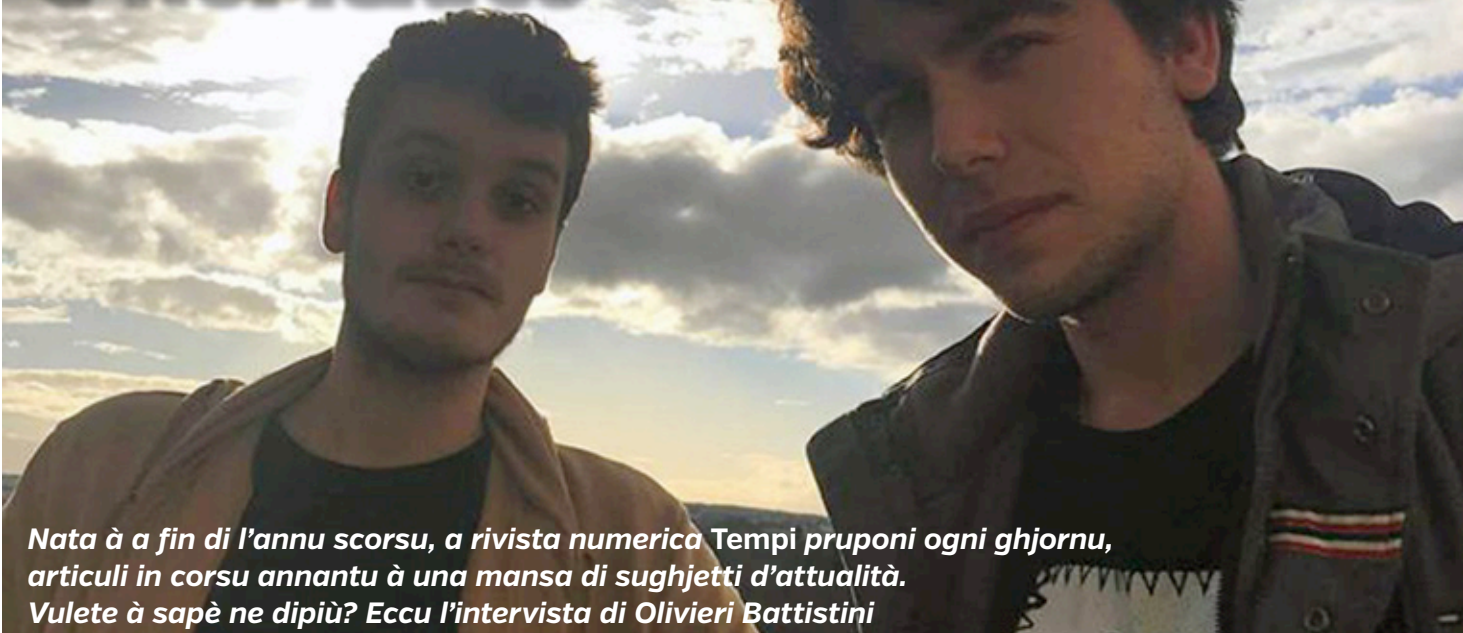
En moyennant les résultats mensuels, on retrouve la famille des fongicides présente à 42% puis les insecticides (37%) et les herbicides (21%). Par ailleurs, si pour 48% des prélèvements, les concentrations sont inférieures à $0,1 \text{ ng}/\text{m}^3$, reste que la concentration mensuelle cumulée de tous les pesticides s'est révélée supérieure à ce qui avait été observé en 2016 : $48 \text{ ng}/\text{m}^3$ contre $3,6 \text{ ng}/\text{m}^3$. Cette principale différence de valeur s'explique par une forte concentration [$46 \text{ ng}/\text{m}^3$] retrouvée au printemps pour le folpet, aussi appelé folpel, un fongicide connu pour sa toxicité sur la faune aquatique mais aussi pour être responsable de diverses réactions - respiratoires, ophtalmologique ou cutanées - chez ceux qui y sont le plus exposés : selon le réseau Phyt'attitude mis en place par la MSA, il serait la première cause de signalement chez les agriculteurs français. Et, note Qualitair Corse, si la fréquence de détection est plus importante à Cavillon en 2017, c'est à Aleria qu'a été relevée la concentration la plus élevée avec le folpet alors que la somme des concentrations de toutes les molécules ne dépassent pas les $20 \text{ ng}/\text{m}^3$ à Cavillon.

La quête du bon air pur des campagnes s'avère de plus en plus ardue, même à l'écart des panaches de centrales thermiques et des fumées des navires. ■ PMP

*Une révolution urgente semble nécessaire dans l'usage des antifongiques, tribune publiée par le quotidien Libération le 15 avril 2018

TEMPI

OGHJINCU, CORSU È NUMERICU



Nata à a fin di l'annu scorsu, a rivista numerica Tempi pruponi ogni ghjornu, articuli in corsu annantu à una mansa di sughjetti d'attualità. Vulete à sapè ne dipiù? Eccu l'intervista di Olivieri Battistini

Photo DR

Chi hè u scopu di a Rivista Tempi?

Ci simu avvisti, cù u mo amicu Marcu Antone, ch'un esistia micca ghjurnali o riviste trattendu d'attualità internaziunale o d'ecunomia in lingua corsa nantu à internet. U più impurtante per noi hè ch'ella campi a lingua, ch'ella si sprimi parlandu di tutti i sughjetti è di l'imbusche maiò cuntempurane. Vulemu dà a pussibilità à i Corsi d'amparà in a so lingua incù articuli di fondu chì parlanu di tuttu. Cusi i corsofoni averanu un media dedicatu per elli.

Ci vole à sapè chì u nostru scopu ùn hè di guadagnà soldi ; u situ hè 100% gratisi è sempre sarà. A cultura ùn hà prezzu è vulemu chì tutti i corsi, ancu quelli chì ùn anu soldi possu amparà è allevassi in lingua corsa.

Comu eti fattu à dà a vita à a vostra idea è à sviluppalla annantu à a tela?

Per crià u situ, simu andati nantu à Wordpress è avemu pagatu incù i nostri soldi per pudè avè u nome di u situ è dinù appena d'aiutu. Ma 80% di u situ l'emu fattu noi è ci hà occupatu i ghjorni sani per a scelta di i culori, l'organizzazione di u situ o e categoie.

Da u principiu, a ricerca di i ridattori ci paria appena difficiule perchè ùn sapiamu micca quale hè chì puderia scrive articuli in lingua corsa ogni settimana. Avemu dumandatu à certi amichi è dopu avemu fattu un'ufferta «d'impieg» nantu à Communiti, u LinkedIn corsu per truvà ridattori! Hà marchjatu piuttostu bè. Pocu à pocu, a rivista s'hè fatta cunnosce è avemu truvatu abbastanza ridattori per principià.

Seti pochi à truvavvi à u listessu locu... comu s'organizeghja u vostru travagliu di ridazzioni?

Simu ghjovani, simu ingrandati incù a tecnulugia nova è e rete suciali. A distanza ùn hè più un problema oghje! Ci organizemu incù a rete su-

ciala per fà u nostru spartitempu. L'organizzazione di i ridattori ancu ella hè speciale: I ridattori sò 100% autonomi. Devenu publicà u so articulu nantu à u situ è fanne a prumuzione incù u Twitter è u Facebook di a rivista. Bella sicura ci hè un cuntrollu di i capi di a rivista per verificà s'è tuttu hè statu fattu bè.

Chi sò i ritorni chì vo eti avutu fin'è avà?

Tutti i ritorni sò stati boni: a ghjente hà mandatu missaghji, altri anu messu 5 stelle nantu à a pagina di a rivista per falla cresce in l'algoritimu di Facebook; certi professori o ghjurnalisti anu mandatu missaghji dinù per salutà a nostra iniziativa.

Pinseti chì u spaziu numericu pò essa un locu di salvezza di a lingua corsa?

Prima di tuttu, pensu chì a ghjente, in maghjuria, sà parlà o almenu capisce u corsu. Hè vera ch'un seranu tutti bislingui. U problema hè ch'un parlanu micca perchè anu amparatu u corsu cum'è una lingua stragnera, cum'è l'inglese. Per mè u numericu hà da esse un ardignu maiò per a salvezza di a lingua chì l'hà da mudernizà ma ci vuleria dinù chì a ghjuventù chì sà parlà corsu si metti à parlallu in carrughju. U veru locu di spressione d'una lingua hè fora, in la sucetà, a vera.

È avà, chì sò i prughjetti par Tempi?

Prima di tuttu, vulemu arrulà 4 ridattori di più. Cusi serà più faciule per noi à organizzacci.

Idee, ne avemu assai ingiru à a rivista: libri nantu à un tema speciale, filmetti d'attualità nantu à Youtube per ch'ella campi a lingua parlata, fisce di revisione per u basciogliè ecc.

Per avà, simu nantu à un prughjettu ma ne saperete di più da quì à qualchì settimana... ■ **Intervista realizzata da Brandon ANDREANI**

Si pò sempri andà annantu à tempicorsica.com à leghja dui articuli, trà pulitica è filusufia, trà storia è linguistica passendu pà a literatura è l'ecunomia ma sempri annantu à a strada luminosa di a cunniscenza: ghjè una bella manera d'infurmassi è imparà tanti è tanti cosi in lingua corsa.

Suciulugia, ecunomia, giupulitica, filusufia è storia... Eccu unipochi di temi chì sò trattati da i ghjovani scrittori di u ghjurnali digitali chì conta oghji dodici ridattori è un currittori.a

U littori ci truvà dinò foli antichi, creazioni puetichi, riflissioni nantu à l'eculugia o ancu finzioni pulitichi...

Da sapenni un pocu di più, semu andati à scuntrà à Ghjuvansantu Olivieri Battistini, ghjovanu studianti di vint'anni in Licenza 3 d'ecunomia à l'Università Paris-Dauphine, criatori di u situ à fiancu à u so amicu Marcu Antone Faure. ■



N° 01



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 04/07/2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : HEJP

Forme : Société Civile

Siège : Résidence les Alizés - Lot. Castellaccio - 20220 Monticello

Capital : 3.458.000 € par apports en nature des droits sociaux suivants :

- 51 parts de la société « SCI JMC » pour une valeur de 2.983.500 €

- 700 parts de la société « P.B.A » pour une valeur de 346.500 €

- 48 parts de la société « PBTP » pour une valeur de 128.000 €

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Gérant : Monsieur Julien Olivier PRIGNON demeurant Lot. La Bollacia, 20220 MONTICELLO.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, notaire à MARSEILLE, 33, avenue de Hambourg, le 22 juin 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SASU MOREIRA DIAS

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-quinze mille cent seize euros (175.116,00 €).

Siège social : Capo di Lecci, Pietra Rossa, 20137 Lecci.

Objet : Travaux de peinture maçonnerie et vitrerie.

Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.

Cession d'actions : La cession d'action par l'associé unique est libre et soumise à préemption et agrément en cas de pluralité d'associés.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

PRÉSIDENT : Monsieur Artur Eduardo MOREIRA DIAS, demeurant à Lecci (20137), CAPO DI LECCI, Lieu-dit Pietra Rossa.

RCS : Ajaccio.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 14 juin 2018 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION :** TRALAVETO - **FORME :** Société à Responsabilité Limitée - **SIÈGE SOCIAL :** Zone industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO - **OBJET :** En France comme à l'étranger : - l'acquisition d'un terrain sur la Commune de PROPRIANO (20110) sis D 121, Lieu-dit Tralavettu, Parcelles N°B 241 et B 461 ; - La construction d'un ensemble immobilier devant comprendre, après achèvement, vingt-sept (27) parcelles de terrains viabilisés, numérotées de 30 à 57 ; chaque lot ayant une surface située entre 1233 m2 et 4 817 m2 ; - La vente en totalité ou par fractions, des terrains viabilisés, avant ou après leur achèvement ; - L'acquisition de tout bien ou droit immobilier permettant d'y concourir et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. **DURÉE :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - **CAPITAL :** 1000 euros **GERANCE :** Monsieur ROCH LEANDRI demeurant 7 avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO - **IMMATRICULATION** au RCS de AJACCIO.

Pour avis.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ghisonaccia, du 20/06/18, il a été constituée une Société Civile de portefeuille présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières. La prise de participation dans toute société industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou immobilière. La fourniture de conseils en matières administrative, comptable, financière, de gestion, sans que ces activités n'altèrent l'objet civil de la société. L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers. **Dénomination :** ALERACIA. **Siège social :** Lieudit Presa di Mezzo, 20270 Aleria. **Capital :** 400.500 €. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Cogérants :** M. Bernard CABOT et Mme Rose CABOT née POLETTI, demeurant Lieudit Presa di Mezzo 20270 Aleria. **Cession de parts sociales :** Libres entre associés, descendants, ascendants. Pour les tiers elles sont soumises à l'agrément pris en AGE par les associés représentant au moins la moitié du capital.

Pour avis, La gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P du 04/07/18, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Calarella

Forme : SAS

Capital : 2000 €

Siège social : Les Collines de Pietralba, Bât B, 24 Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio.

Objet : R&D, production et commercialisation de produits cosmétiques. Conseil et prestation de service pour le compte d'une société ou d'un tiers.

Durée : 99 ans

Président : Kinane Stéphan, demeurant Les Collines de Pietralba, Bât B, 24 Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 06

Solutions de Téléphonie et Sécurité

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de : 10.000.00 €

Siège social :

Résidence la Cerisaie III

Chemin de Biancarello

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 29 juin 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Solutions de Téléphonie et Sécurité,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Résidence la Cerisaie III - Chemin de Biancarello - 20090 Ajaccio,

Objet social : Réalisation d'installations téléphoniques, réalisation d'installations de sécurité, réalisation de réseaux courants faibles, création et réalisation de tous systèmes informatisés, mise en place de systèmes de géolocalisation, câblage de réseaux courant faible, vente de matériel de téléphonie, vente de matériels de sécurité, vente de matériels électriques et informatiques, ainsi que tous travaux, prestations de services ou opérations de négoce liés directement ou indirectement à l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10.000 Euros,

Président : Monsieur SALINI Franck demeurant Lieu-dit Picchio - Route de San Benedetto - 20167 Alata, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Aléria du 18/06/18, il a été constituée une Société Civile de portefeuille présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation dans toute société industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou immobilière ; la fourniture de conseils en matière administrative, comptable, financière, de gestion, sans que ces activités n'altèrent l'objet civil de la société ; l'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers. **Dénomination :** PIANELLACCIU. **Siège social :** Lieudit Presa di Mezzo 20270 Aléria. **Capital :** 400.500 €. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Gérants :** M. Bernard CABOT et Mme Rose POLETTI épouse CABOT demeurant Lieudit Presa di Mezzo 20270 Aléria. **Cession de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles entre associés, au conjoint, ascendants, descendants ; pour les tiers elles sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Pour avis, La gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la **sci: Mape**, 17 rue casanova d'aracciani 20110 Propriano. **Cap:** 1000euros. **Objet:** immobilier. **Gr: Carla Pereira Da silva**, 17 rue casanova d'aracciani 20110 Propriano. **Durée:** 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 09

HELISEA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pinzuta

20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Viggianello du 2 juillet 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société civile immobilière **Dénomination sociale :** HELISEA **Siège social :** Pinzuta, 20110 VIGGIANELLO **Objet social :** Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. **Durée :** 99 ans **Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance :** M Gino PISCIOTTU, demeurant Pinzuta, 20110 VIGGIANELLO. **Clauses relatives aux cessions de parts :** dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute autre cession. **Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/03/2018, il a été constituée une SARL dénommée :

ENERGIA ALLIANZA

Siège social : 8, place du général de Gaulle diamant II 20000 AJACCIO

Capital : 100 €

Objet : - le développement, la réalisation, la gestion et l'exploitation de tous projets liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la mobilité électrique ou ayant pour objet, l'amélioration du bilan environnemental ou écologique,

- la prise de participation dans toutes sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et l'administration de ces participations,

- et, plus généralement, toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué.

Gérant : Mme EL HAGE Nisrine 120, Rue de la Pompe 75116 PARIS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Santa Lucia di Moriani du 01/07/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MACHJA ZITELLINA

Siège : Résidence Paese di Mare, Santa Lucia Plage, 20230 Santa Lucia di Moriani

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Objet : Aires de jeux pour enfants, Petite restauration (snack)

Accueil de loisirs et jeux pour enfants, Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Mme Eva, Jeanne, Christiane GROS (épouse SEIGLER), demeurant Résidence Paese di Mare, 20230 Santa Lucia di Moriani

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, notaire à MARSEILLE, 33, avenue de Hambourg, le 25 juin 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SASU A VARDIOLA
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2000,00 €). Il est divisé en 200 actions de 10,00 € chacune.

SIÈGE SOCIAL : Porto-Vecchio (20137), Restaurant A Vardiola, route de l'Hospédaie.
OBJET : Restauration, vente sur place et à emporter, vente de boissons conformément à la législation en vigueur.

DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

PRÉSIDENT : Monsieur Eric EVESQUE, demeurant à Furconu de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

RCS : Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ghisonaccia du 20/06/18, il a été constitué une Société Civile de portefeuille présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation dans toute société industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou immobilière ; la fourniture de conseils en matière administrative, comptable, financière, de gestion, sans que ces activités n'altèrent l'objet civil de la société ; l'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers.

Dénomination : EMCLOR.
Siège social : 310 Ch des Asphodèles 20240 Ghisonaccia. **Capital :** 3.008.200 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Gérants :** M. Marcel PIETRI et Mme Marie-Anne POULET épouse PIETRI, demeurant 310 Ch des Asphodèles, Ghisonaccia (20240). **Cession de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles entre associés, au conjoint, ascendants, descendants ; pour les tiers elles sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Pour avis,
Le Gérant.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 24/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LE BISTROT DU PALAIS II

Siège social : 2, Avenue Pascal Paoli, 20000 Ajaccio

Objet social : La restauration rapide à consommer sur place ou à emporter. Restaurant, vente de pizzas, pizzeria, grill, snack-bar, plats à emporter, salon de thé, glacier, crêperie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2000 euros

Gérance : Madame Chjara, Maria FER-RARI, demeurant 6, Avenue Pascal Paoli 20000 Ajaccio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 5 avril 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L'AURE,
SIÈGE SOCIAL : 106 Lotissement Mare E Monte, Borgo (20290)

OBJET : L'acquisition de terrains à bâtir, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes aux dits terrains ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de logements réalisés via un permis de construire valant division ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par l'assemblée.

PRÉSIDENT : REGIS ANCLA, demeurant 106 Lotissement Mare E Monte, BORGIO (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pigna du 27/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : COMMUNICATION AGENCY

Siège social : Chemin du Moulin de Padroni, 20220 Pigna

Objet social : Publicité sur tous supports, graphisme, création graphique, développement de site internet et création d'applications pour smartphones

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme Sabrina, Lucie, Denise AITELLI, demeurant 790 Petre Turchine, ZI Valrose, 20290 Borgo

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCDJ
Capital : 200 euros **Siège :** rue du Purgatoire/rue Jean Codaccioni 20100 Sartène

Objet : Restauration rapide avec animations. **Durée :** 99 ans **Président :** Mme Laffont Crystal Batiment Communal 20100 Bilia Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Agrement** préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. **RCS :** Ajaccio.

PROMOA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 Euros

Siège social : c/o M. PERRINO

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1 route des Cèdres

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 06 juillet 2018, enregistré au SPFE de d'Ajaccio le 06 juillet 2018, dossier 2018 21262, référence 2018 A 00966 ; Il a été constitué une Société par Actions Simplifiée à associée unique :

Dénomination sociale : PROMOA

Capital : 5.000 euros divisé en 500 actions d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège social : c/o M. PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 1 route des Cèdres - 20000 Ajaccio

Objet : L'étude, l'ingénierie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage de tout programme immobilier bâti ou non bâti, l'acquisition de terrain, la viabilisation, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lots, la location de biens lui appartenant, la promotion, la gestion, la réalisation, la commercialisation de toutes opérations immobilières et de tous immeubles et/ou terrains, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, la gestion, la vente, l'échange, la souscription à toutes modalités participatives y compris en obligations.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Antony Ange PERRINO est désigné statutairement en qualité de Président, sans limitation de durée

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Antony PERRINO.

N° 19

KURNOS Multi Services

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 6 Juillet 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : KURNOS Multi Services

Siège : route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Objet : Nettoyage de locaux de tout usage et de toute destination, ainsi que leur entretien courant

Capital social : 1000,00 €

Gérant : Mme OTTAVJ Aurelia demeurant 18 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS de : AJACCIO [20000]

N° 20

KURNOS Servizii

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 6 Juillet 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : KURNOS Servizii

Siège : route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Objet : L'aide et le service à la personne [SAP] à domicile

Capital social : 1000,00 €

Gérant : Mme OTTAVJ Aurelia demeurant 18 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS de : AJACCIO [20000]

LC IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin des Asphodèles

20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 09/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LC IMMO

Siège social : CHEMIN DES ASPHODELES, 20240 GHISONACCIA

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Carine COSTANTINI

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porticcio du 05/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PAPINI IMMOBILIER

Siège social : Résidence Les Candilelli, Villa N°15, 20166 Porticcio, [commune de Grosseto Prugna]

Objet social : Para-hôtellerie ; Location en meublé saisonnier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2.000 Euros

Gérance : Monsieur Simon PAPINI demeurant Capparone, 20129 Bastelicaccia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 28/06/2018, à PORTO VECCHIO, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique **Dénomination :** CL ENERGIE

Siège : RUE VINCENTELLI D'ISTRIA 20137 PORTO VECCHIO.

Objet : Achat, vente de cheminées, inserts, poêles, fumisterie et accessoires connexes et annexes..

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Ajaccio. **Capital :** 5000 €, apport en numéraire. **Gérance :** COSTA BERNARD, demeurant : LA TRINITE 20137 PORTO-VECCHIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à VESCOVATO du 27/06/2018, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : U FILANCIU

Siège : Campore, lieudit Suertolo, « le Clos de Vescovato », 20215 VESCOVATO
Objet : Acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autre de biens et droits mobiliers corporels et incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains et tous biens et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction. La location à usage professionnel ou d'habitation, vide, meublée ou aménagée, et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : Mille euros, numéraire.

Gérant : Sébastien BERNARDINI, Campore, lieudit Suertolo, « le Clos de Vescovato », 20215 VESCOVATO.

Cession de parts : Libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.

Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Propriano le 4 juillet 2018. Il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SELARL

Dénomination Sociale : KINPORTO

Capital : Mille euros (1000 €) divisés en cinquante (50) parts de 20 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : Cotinetto - 20167 APPIETTO

Objet social : La société a pour objet MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Mille euros

Gérant : GRANDE RAMA Béatriz - Demeurant Cotinetto - 20167 APPIETTO - Née le 15/05/1976 à MADRID

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de : AJACCIO

Pour insertion,

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 26 juin 2018, il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : MARE E PETRA

Siège : ROUTE DE FOCE, LIEUDIT CAMPANA, 20100 SARTENE

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie sans restauration, de locations meublées et d'hébergement touristiques.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 12.000 euros, composé de cent vingt actions de cent euros chacune
Apports en numéraire : 12.000 euros libérés de la moitié à la constitution.

Président : Monsieur ROSSI Antoine, demeurant à SARTENE (20100) 29 Rue Félicien MARCHI, nommé pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



"BOSIO-EVRARD ET ASSOCIES"

Société d'Avocats au Barreau de Nice

54 Bd Victor Hugo, 06000 Nice

Tél. 04.93.82.97.00

Fax. 04.93.82.97.01

accueil@bosio-evrard.fr

Suivant acte S.S.P en date à NICE du 04/07/2018, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : METAUX INSULAIRE. **Forme sociale :** Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** Route de Sainte Lucie Lieudit Urione (20230) SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. **Objet social :** La Société a pour objet tant en France

qu'à l'étranger : L'achat, la vente, la location et la récupération de tous fers et métaux de récupération, achat, vente et location de containers pour tous déchets. L'achat et la vente de tous déchets recyclables (plastiques, verre, papier, etc.). Le débarrasage de caves, l'enlèvement de déchets divers pour la destruction (liquide et solide). L'achat, la vente, la location, le transport et la maintenance de tout matériel à caractère agricole, industriel et commercial, le recyclage, le traitement, la récupération et l'élimination dudit matériel ainsi que de tout matériaux ferreux et non ferreux, chiffons, verres plastiques ou toute autre matière ou matériaux de nettoyage et vidange, et de tout déchet à caractère agricole et industriel, l'entretien, la maintenance, la construction, le démolition industrielle voire la destruction de locaux en tous genres, l'entretien d'espaces verts, agricoles ou industriels. Le transport routiers et service de transports de marchandises pour le compte d'autrui, l'achat, la vente, la pose et l'entretien de grilles, de portes, volets, fenêtres et plus généralement de tous types de fermetures ou cloisons intérieures ou extérieures, achat et vente de tous agrégats de bâtiments et travaux publics, bureau de coordination et marchands de biens, et, plus généralement toute prestation annexe ou connexe aux activités énumérées aux présentes. **Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Capital social : 10.000 euros divisé en 1000 actions de 10 Euros chacune. Apports en numéraire. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. **Transmission des actions :** La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Président :** M. Michaël, FABRIZIO CAPIZZI, de nationalité Française, né le 4 octobre 1991 à JARAGUA (Brésil), demeurant sis à SANTA-LUCIA-DI-MORIANI (20230) Lieudit Urione, Route de Sainte Lucie. **Commissaires aux comptes :** Il pourra être désigné dans les conditions et avec la mission fixées par la loi, et notamment l'article L.227-9 du Code de Commerce, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants.

Pour avis,

MAREE MONTE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lot de La Gare

La Gare, 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 10/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MARE E MONTE
Siège social : Lot La Gare, La Gare, 20240 Ghisonaccia

Objet social : - L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Robert COSTANTINI

Clauses relatives aux cessions de parts : - agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

DI MARE

Société Civile au capital de 2000 euros

Siège social :

Avenue Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO VECCHIO (20137) du 5 juin 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile **Dénomination sociale :** DI MARE **Siège social :** Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ;

Gestion des dites participations, le cas échéant, l'aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, notamment acquisition, administration, gestion et aliénation de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non ; Réalisation de recherche et d'études immobilières et financières ;

Assistance et conseil en matière de gestion, de management et stratégie. **Durée :** 99 ans **Capital social :** 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Dominique POLI et Mme Sylvie POLI, née DELPECH, demeurant ensemble 20 rue Corniche San Giorgio, Marina Di Fiori, 20137 PORTO VECCHIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions. **Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.



OFFICE NOTARIAL DE BORG

Maître Pierre GABRIELLI

Notaire - Officier Public Ministériel,

au sein d'un office notarial

à BORG (Haute-Corse)

Avenue de Borgo

Domaine du Levant III, Bâtiment C.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, au sein d'un Office Notarial à BORG (20290), Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 3 juillet 2018 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'activité de promotion immobilière, de construction et de vente de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel, l'activité de lotisseur, marchés de biens.

Dénomination : FRA MARE IMMOBILIER **Siège social :** ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243), Sarrera.

Gérant : Monsieur Maurice QUASTANA demeurant à ISOLACCIO DI FIUMORBO (20243) lieudit Sarrera.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTELICACCIA en date du 06/07/2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Accetu, **SIÈGE SOCIAL :** Lieu-dit Fontanaccia, Bastelicaccia (Corse)

OBJET : L'acquisition de terrains à bâtir ainsi que tous biens et droits immobiliers, l'aménagement et la construction sur ces terrains, d'un ou plusieurs immeubles destinés à la vente, en totalité ou par fractions, avant ou après leurs achèvements, étant précisé que ces immeubles ne peuvent être attribués, en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leurs apports, ceci à peine de nullité de l'attribution. L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social,

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Luc, Justin, Pierre CAUBEL, demeurant Lieu-dit Fontanaccia, Bastelicaccia (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Le 10/07/2018 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAS'ANDREA

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 3.000 euros

SIÈGE : 19 Lotissement Les Prés de San Gavinu, Lieudit Suale, 20114 FIGARI

OBJET : La gestion et l'administration par location, sous-location ou autrement de tous immeubles d'habitation, industriels, commerciaux ou professionnels ou de droits immobiliers ; Toutes prestations de services, notamment de para-hôtellerie, permettant ou facilitant l'exercice de l'activité principale ;

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mle Salomé PEGORARO, 104 Les Jardins de Tenda, Chemin de Tenda, 20137 PORTO VECCHIO

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO
Pour avis,

N° 33

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière (SCI) :

Dénomination sociale : SCI Hippocampe

Objet social : L'acquisition, la construction, la location, la prise à bail, la location-vente, la propriété, la copropriété, ou propriété indivise de tout bien immobilier
Siège social : lieu dit Taglio Rosso 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio (Corse du Sud)

Durée : 99ans

Capital social : Cent euros divisé en cent parts sociales de un euro

Gérant : Casadesus Elsa, épouse Battesti domiciliée à 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio, Lieu-dit Taglio Rosso

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé à proportion de leurs parts si plusieurs expriment la volonté d'acquiescer les parts. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale à la majorité des 2/3

Immatriculation : RCS de Ajaccio

Pour avis,
Le gérant.

N° 34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/07/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : JEAN MAT

Siège social : LIEU DIT LES AMANDIERS-VIGNA PIANA, 20167 AFA
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 500 €
Objet social : CONSTITUTION D'UN PATRIMOINE SOUS TOUTES FORMES JURIDIQUES DE BIENS IMMOBILIERS, LOCATION, GESTION

Gérant : Monsieur MATHIEU DEFAUX, 1 COURS GRANDVAL, 20000 AJACCIO
Cogérant : Monsieur JEAN-JACQUES Leca, LIEU DIT LES AMANDIERS-VIGNA PIANA, 20167 AFA

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 26/06/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : IMMOTILL

Siège social : Chez Mme Colette TILLOUX, Résidence l'Ortu di l'Oso, Villa 16 C, Poretta di Ciaccore, 20137 LECCI

Objet social : Etude, conception, gestion et pilotage de programmes immobiliers par le biais de filiales

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4000 euros

Gérance : M. Jean-Paul TILLOUX demeurant 41, Pont de l'Oso, Résidence l'Ortu di l'Oso 20137 LECCI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/06/2018, il a été constituée une Société Civile dénommée :

A GROTTA GESTION

Siège social : a grotta gestion plaine de cuttoli 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO
Capital : 1.000 €

Objet : La prise de participation et la détention de titres de société, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se proposera d'acquiescer.

Gérant : M. DESUMEUR Christophe Lieudit A GROTTA GESTION PLAINE DE CUTTOLI 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de donation. Elles sont librement transmissibles en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 37

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/07/2018, il a été constituée une Société

Dénomination sociale : CAPO DI BOLO

Siège social : Villa U Sognu, Plaine de Peri, 20167 Peri
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1000 €
Objet social : l'acquisition et la location de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Gérant : Monsieur Frédéric LOZZI, Villa U Sognu, Plaine de Peri, 20167 Peri
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 38

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 10/07/2018, il a été constituée une Société

Dénomination sociale : ATELIER TIMOTHÉE MAGNÉ

Siège social : 8 Centre commercial de Saint-Cyprien, 20137 Lecci
Forme : SASU
Siège : SASU
Nom commercial : ATELIER Timothée Magné
Capital : 1000 Euros

Objet social : Architecte
Président : Monsieur Timothée Magné demeurant : Chemin de Benciunnu, Trinité, 20137 Porto-Vecchio élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 39



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegrini.olivier@wanadoo.fr

CAP SANTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 318.000 euros

Siège social :

Polyclinique MAYMARD

Chemin de l'Usine à Gaz

20200 Bastia

RCS Bastia 434 400 263

Aux termes d'une délibération en date du 11 juillet 2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Paul ORABONA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ange, Toussaint PIERI - de nationalité Française. Demeurant Chiosu LA CROCE - 20215 - VENZOLASCA

Pour avis,
La Gérance.

N° 40



2A TRANSAC

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2.500 €

Siège social : Chez M. Perrino

Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1, route des Cèdres

20000 Ajaccio

SIREN 838 206 829 R.C.S Ajaccio

Suivant délibérations de l'associée unique en date du 28/06/2018, il résulte que Madame Marie Fischl épouse Susini a démissionné de ses fonctions de gérante de la société et que M. Antony Perrino demeurant route des Sanguinaires - Villa Tavia - 20000 Ajaccio a été nommé en remplacement en qualité de gérant avec effet au 28/06/2018. Dépôt légal au Greffe d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 41

"SCI ARTLU"

SCI au capital de 57.168,38 €

Siège social : Z.I. Purettonne

Lot 31, [20290] Borgo

R.C.S : Bastia N°379 914 294

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une Assemblée Générale extraordinaire en date à BORGIO [20290] du 26 Avril 1996, Monsieur Charles, Jean CAMPANA, demeurant à BIGUGLIA [20620] Route de Biguglia, Villa Natha- David, a été nommé pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Annie, Marie, Louise, Lucie, Julie CHAYTAN veuve LUCIANI, démissionnaire à la même date et l'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant.

RESTAURANT U CASTELLU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 101.000 euros

Siège social : Lieu-dit Castellu

Coggia, 20118 Sagone

539 945 162 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2018, l'associé unique a nommé à compter du 23/07/2017 :

- M. Arnaud THIERRY demeurant Rue de Grèce 20130 CARGESE, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Stéphane, Daniel, François COLONNA, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

SAINTE CATHERINE

SARL au capital de 7122.45 euros

Siège social :

Migliacciaru, Strada Valentini

20243 Prunelli di Fiumorbo

RCS : Bastia : 499 993 178

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du : 15 juin 2018 La société SAS DES CHANFINAIS, 1 passage des Acacias 75017 PARIS, RCS PARIS 817397334, a été nommé gérant de la société en remplacement de M Pierre FABREGUETTES , et ce, à compter du 15 juin 2018.

Pour avis,

N° 44

JULIA BEAUTE

SARL au capital de 750 €

Siège : 1, Rue de Marengo

20000 Ajaccio

450168570 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 31/12/2017, il a été décidé de :

- nommer Gérant Mme COLIN Laurence 39 rue gutenberg, 93290 TREMBLAY EN FRANCE en remplacement de Mme DUMAND JULIA démissionnaire.
Mention au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 45

FRANLUCIE

S.C.I. au capital de 1820 euros

Siège social : Lot Colline du Scudo

Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

484 222 542 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 07/04/2017, l'AGE a décidé transférer le siège social et de l'établissement principal du Lot Colline du Scudo, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO à Zone Industrielle du Vazzo, 20090 AJACCIO, et ce à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 46

JO & PM

S.A.S au capital de 1.500 €
 "Les Villas du Sud"
 20131 Pianottoli-Caldarello

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 09 juillet 2018, l'A.G.E a décidé : De transférer le siège social ce dernier est transféré de "20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO" à "Lieu-Dit VANGHINA, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO". L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. La société sera modifiée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 47

REC 47

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 euros
 Siège social : 11, Boulevard Paoli
 20200 Bastia
 811831601 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 4 juillet 2018, le Président de la société par actions simplifiée REC 47, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 11 boulevard paoli, 20200 BASTIA au 11 boulevard Paoli, 20200 Bastia à compter du 4 juillet 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 48

VG AUDIT FINANCE

SAS au capital de 1000,00 Euros
 res les collines du salario, le colisee
 bat c1, 20000 Ajaccio
 830785655 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Associé Unique en date du 04/07/2018 il a été pris acte de la nomination de Mademoiselle veronique GAMERRE, demeurant 3 rue rossi, 20000 Ajaccio en qualité de nouveau Président, à compter du 04/07/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur renaud FRANCHI, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 49

CAMA

Société par Actions Simplifiée
 à capital variable
 Siège Social :
 Immeuble La Tyrrhénienne
 Quai des Martyrs - 20200 Bastia
 450 401 161 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale annuelle mixte du 21 juin 2018 les associés de la société CAMA ont décidé de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée, Madame Angèle CAPIA demeurant à Bastia [20200] Immeuble La Tyrrhénienne.

Mention en sera faite au RCS,

Le Président,

N° 50

C.G.P.I.

SARL au capital de 300.000 euros
 Siège social : Diamant II
 Place de Gaulle, 20000 Ajaccio
 R.C.S. Ajaccio B 452.881.451

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2018, il résulte : La collectivité des associés de la Société **CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE & IMMOBILIER** a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 30 Juin 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 1 - Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

ARTICLE 3 - DENOMINATION

Ancienne mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "S.A.R.L." et de l'énonciation du montant du capital social.

Nouvelle mention : [...] ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 7 - Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 300.000 euros. Il est divisé en 100 parts égales de 3.000 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 300.000 euros. Il est divisé en 100 actions de 3.000 euros chacune entièrement libérées.

ARTICLE 10 - GERANCE*** Anciennes mentions :**

Madame DI STEFANO Christine, associée unique, née le 30 janvier 1964 à Pantin [93], de nationalité Française et résidant à Ajaccio [20000], domiciliée Résidence des Iles Le Chypre CI, est nommée premier gérant de la société pour une durée illimitée.

*** Nouvelles mentions :****ARTICLE 10 - ADMINISTRATION :**

Madame DI STEFANO Christine, associée unique, née le 30 janvier 1964 à Pantin [93], de nationalité Française et résidant à Ajaccio [20000], domiciliée Résidence des Iles Le Chypre CI, est nommée premier président de la société pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 51

« 3 M CONSULTING »

Société à Responsabilité Limitée
 Capital social : 8.000 Euros
 Siège social : Grosseto-Prugna
 (Corse du Sud)
 Porticcio, Chemin du Fort
 Clos Muretti
 R.C.S Ajaccio B 510 110 380

Suivant procès-verbal du 2 Avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé à compter dudit jour de modifier l'activité et l'objet social de la société comme suit : Activités de promenades en mer par lesquelles les personnes embarquées ne sont pas transportées d'un port à un autre ; visites de sites par bateaux, location professionnelle de navires avec ou sans skipper, fourniture de toutes prestations de services en relation avec l'activité sus-visée ; et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la société.

Pour avis et mention - La Gerance.

N° 52

AC CLEANER CENTRE CORSE-COTE ORIENTALE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 3000,00 €
 RCS Bastia 534 928 627

I] Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2018 à Castellu di Rustinu, la collectivité des Associés a décidé de modifier l'objet social de la société à « Pose et entretien de tout type d'appareils de chauffage, notamment les poêles et chaudières à granulés de bois. Dépannage et installation d'appareils de climatisation » à compter du 1er août 2018. L'article 2 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : Objet social*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : Entretien de nettoyage de locaux industriels.

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet : Pose et entretien de tout type d'appareils de chauffage, notamment les poêles et chaudières à granulés de bois. Dépannage et installation d'appareils de climatisation.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

II] Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juillet 2018 à Castellu di Rustinu, la collectivité des Associés a décidé de transférer le siège social de la société à Castifao 20218, Chez SCI FRADE, Lieu-dit Armonio à compter du 1er août 2018.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : Siège social*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : ZA de Ponte Novu - 20235 CASTELLU DI ROSTINU

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé : Chez SCI FRADE, Lieu-dit Armonio - 20218 CASTIFAO
 Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 53

AVIS

Par assemblée du 5 juillet 2018, les associés de la **SARL KYRNOS PISCINES**, dont le siège est à STE LUCIE DE PORTO VECCHIO [20144] Zonza - Taglio Rosso [528 558 141 RCS AJACCIO], ont décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société, ont modifié sa dénomination qui s'énoncera « KYRNOS PISCINES » et transféré le siège social à **LECCI [20137] Saint Cyprien**.

L'objet de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à agrément de la collectivité des associés.

Président de la société : Guy BOGOLI, ancien gérant, demeurant STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144] Zonza - Taglio Rosso.

Directeur général : Sarah COHEN demeurant 41, rue Grimaldi, 98000 MONACO

Commissaire aux compte titulaire : Patrice MINETO demeurant 36 bd Tzarewitch, 06000 NICE

Commissaire aux comptes suppléant : Dominique DAVID, 17 bd Delfino, 06000 NICE.

N° 54

**SELARL ACTHEMIS**

Avocats à la Cour
 2 Porte de l'Europe - 14000 CAEN

CAMPING L'ESPLANADE

SAS au capital de 10 000 €
 Siège social : Olmeto (Corse)
 Lieu-dit Marinca
 535 404 487 RCS Ajaccio

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associée unique, aux termes de décisions ordinaires en date du 21 juin 2018, a nommé, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2017, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Albert FERRETTI demeurant professionnellement à AJACCIO (Corse), 5 rue Paul Colonna d'Istria, Immeuble l'Arc en Ciel, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Madame Marie-Ange ARRIGHI demeurant professionnellement à AJACCIO (Corse), 5 rue Paul Colonna d'Istria, Immeuble l'Arc en Ciel.

Pour avis,

N° 55

CORIN

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 21.905.184 €
 Siège Social : Centre Commercial
 Port Toga - 20200 Bastia
 337 921 860 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2018, les actionnaires de la société CORIN :

1/ ont nommé pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 31.12.2023 :

- la SAS AUDIT ET FINANCE, sise à Avignon [84000] 50 rue Albrecht, en remplacement de M. Fabrice TRINH, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire ;

- la SARL ORIGA GROUP, sise à Avignon [84000] Zac de la Cristole, en remplacement de M. Gérald ROUEN, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant ;

2/ ont renouvelé pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 31.12.2023, les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de M. Loïc JOUVERT et du Cabinet AREXPART Avignon.

Mention en sera faite au RCS,

Le Président,

N° 56

"CORSICA VERDE 3"

SAS au capital de 10.000 €
 Siège social :
 10 Iotissement Magnificu di Borgu
 Strada Vechja [20290] Borgo
 794 478 388 RCS Bastia

L'assemblée générale du 31 mai 2018 a nommé en qualité de Président la société CORSICA ENR INTERNATIONAL, SAS au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 595 Chemin du Bois Comtal à [69390] MILLERY - RCS LYON 839 116 944, en remplacement de la société LANGA EOLIEN PRODUCTION, démissionnaire et, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - Le Président.

N° 57

Forum du Vazzio

CS 90009

20700 Ajaccio Cedex 9

**INSULAIRE DE DIFFUSION
AUTOMOBILE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Ancien siège social :

Route de la Corniche

20110 Propriano

Nouveau siège social :

4, route de la Corniche

20110 Propriano

384 650 883 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INSULAIRE DE DIFFUSION AUTOMOBILE a décidé : d'étendre l'objet social aux activités d'Agence Peugeot, de représentation de marques, et d'entretien, réparation de pièces détachées et d'accessoires, de transférer le siège social du Route de la Corniche, 20110 PROPRIANO au 4, route de la Corniche, 20110 PROPRIANO à compter du 1er mars 2018, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 58

AFFARI**DI A FINANZA CORSICAN**

SAS à capital variable de 100,00 Euros

Bât. Mattei Martin

Lieu-Dit Erbaghju, 20250 Corte

831896790 R.C.S. Bastia

Sigle : ADFC

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/04/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **U CASONE, 20230 PIETRA DI VERDE** à compter du 01/04/2018. **Autres modifications :** - il a été pris acte de la nomination de Directeur Général FURMAZIONE CORTI ISULA DI CORSICA, au capital de 300 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 831 795 414, domiciliée LIEU-DIT ERBAGHUI - 20250 CORTE représentée par Madame PACTOL Muriel à compter du 01/04/2018. - **Ajout activité :** Edition de logiciels outil de développement et langages ainsi que les travaux construction de bâtiment et surtout la spécialité de l'étalement. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 59

Cagna - Cucuruzzu

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de : 10.000.00 €

Siège social : Le Petraggio

20100 Sartène

RCS : Ajaccio 807 460 050

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie le 13 juin 2018, Madame Paule NICOLAÏ, demeurant Le Petraggio - 20100 Sartène, a été nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée, à compter du 13 juin 2018 en remplacement de Monsieur ANDREZ. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal,

N° 60

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 02 juillet 2018, enregistré à BASTIA le 4 juillet 2018, dossier 2018 20437, référence 2018 A 01011, la SARL "A TANA", société à responsabilité limitée au capital de 200 € dont le siège social est à BASTIA (20200) 2 bis, Rue Postavecchia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 533 640 082, a cédé à la société "CBC" société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA (20200) 11, Rue de la paroisse, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 840 610 315, un fonds de commerce de Restaurant (Grande Restauration) à l'enseigne "A Tana" sis à BASTIA (20200) 2 Bis Rue Postavecchia, moyennant le prix de 80.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour 65.309,60 €
- Aux éléments corporels pour 14.690,40 €

Ensemble80.000,00 €
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 02 juillet 2018.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA (20200) 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 61

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décision du 29.06.18, l'associé unique de la société «CORSE NETTOYAGE TRAITEMENT», SARL au capital de 500 € [RCS Ajaccio 517 559 183], a pris les décisions suivantes :

- transfert de siège social de Lieu-dit Inosello - Route de Testa - Zonza - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO à Chemin du Baccajo, la Matonara, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 29 juin 2018

- changement de dénomination sociale, qui devient « CORSENETT » à compter du 29 juin 2018

- désignation de Madame Maryvonne, Louise, Antoinette DOUTTEZ née RIGAUD, demeurant Route de Testa, Lieu-dit Zappalorso, Ste Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA, en qualité de gérante pour une durée indéterminée à compter rétroactivement du 02 juin 2018, en remplacement de Monsieur Jacky DOUTTEZ.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 62

FABLEA

SCI au capital 1000 €

Avenue Jean Pandolfi

Immeuble Marina 2, 20110 Propriano

RCS Ajaccio : 494 672 546

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 02 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

- * **Changement de siège social :** l'adresse "Avenue Jean Pandolfi - Immeuble Marina 2, 20110 PROPRIANO" est remplacée par l'adresse "**3, Avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO**"

L'article 5 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 63

ERFLOR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000.00 €

Siège social : 20217 Ogliastru

793 752 270 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 07 MAI 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été étendu, aux activités et opérations suivantes : Location et vente de scooters, location de vélos, motos et location de véhicules, de bateaux, etc ...

Location et vente de tous matériels et de tous engins, Entretien, mécanique, lavage des dits véhicules et matériels, Terrassement - déblaiement, Débroussaillage et Entretien d'espaces verts.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 64

SEPT,

SASU au capital de 500 euros.

Siège social : 52, Route Nationale

Pietranera

200200 San Martino di Lota

800 876 187 RCS Bastia

Le 07/06/18, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au **2 RUE SPINOLA, 20200 BASTIA** à compter du 01/06/18 ; pris acte de la démission en date du 07/06/18 de M. Yves Mangione, en remplacement, décidé de nommer gérant Mme Aziza Maazi, RESIDENCE FIOR DI MARE, 20200, VILLE DI PIETRA-BUGNU. Mention au RCS de BASTIA.

N° 65

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant acte SSP en date du 26 mai 2018, l'associé unique et seul gérant de la **SARL NYTROJET**, SARL au capital de 2.000 € dont le siège social est sis Lieu dit Bicali à PIGNA (Haute Corse), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 793.408.972 a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités de terrassement, voirie et réseaux divers.

**DISSOLUTION SOCIETE
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 66

3G CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7000 euros

Siège : Route de l'Aéroport

20290 Lucciana

Siège de Liquidation :

Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

833 127 905 Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 JUIN 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 JUIN 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur GIAN-NUZZI P ANTALEA, gérante, demeurant route du village, 20290 Lucciana, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé ROUTE DE L'AEROPORT, 20290 LUCCIANA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 67

AEROBEL 67

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Hameau de Propriano

Boîte 55, 20110 Propriano,

823093232 RCS Ajaccio.

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant l'AGE en date du 30/06/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2018. A été nommé liquidateur François BRO-CART, Route de Beaumont 21 A, 1380 LASNE, BELGIQUE. Le siège de la liquidation est fixé au Hameau de Propriano - boîte 55, 20110 PROPRIANO. Dépôt au RCS de AJACCIO.

N° 68

AEROBEL 67

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Hameau de Propriano

Boîte 55, 20110 Propriano

823093232 RCS Ajaccio.

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant l'AGE en date du 30/06/2018, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, François BRO-CART, Route de Beaumont 21 A, 1380 LASNE, BELGIQUE, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2018. Dépôt au RCS de AJACCIO.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 69

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

B.F.M ENR [SARL]
Z1 Campo Vallone
Lotissement N°23
20620 Biguglia

Activité : Vente et pose d'énergies renouvelables....

RCS Bastia : B 792 752 321, 2013 B 233

Date de cessation des paiements : 03/01/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Fieschi Nicolas Louis Philippe
"Creafiuira", Ld Piazzetta
20221 Cervione

Activité : Graphisme - Imprimerie numérique

RM : N° 798 534 145 [855.13.2B]

Date de cessation des paiements : 03/01/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

Exploitation des Etablissements
l'As de la Pizza [SARL]
Rond Point de Casamozza
20290 Lucciana

Activité : Restauration de type rapide

RCS Bastia : B 539 464 909, 2012 B 62

Date de cessation des paiements : 03/01/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Rôtisserie du Cap [SAS]
Route du Cap
Pietranera
20200 San Martino di Lota

Activité : Rôtisserie - traiteur

RCS Bastia : B 814 813 416, 2015 B 560

Date de cessation des paiements :

01/03/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 73

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Roba-Nustrale [SARL]
rue Terra Nove
20231 Venaco

Activité : Vente de produits Corses

RCS Bastia : B 504 740 119, 2008 B 276

Date de cessation des paiements : 01/01/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 74

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Fernandes de Sousa José Antonio
Route de Taglio Isolaccio
20230 Taglio-Isolaccio

Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

RM : N°804 563 617 [686.14.2B]

Date de cessation des paiements : 03/01/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 75

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Gardenium [SARL]
Lieu-dit Castellarese - Route du Golf
20290 Borgo

Activité : Création et entretien d'espaces verts....

RCS Bastia : B 512 338 260, 2009 B 217

Date de cessation des paiements : 03/01/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 76

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a pro-

noncé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SNC La Bouffarde [SNC]

10, Cours Paoli - 20250 Corte

Activité : Pêche - Chasse - Munitions (5ème et 7ème catégorie) - débit de Tabac

RCS Bastia : B 531 052 264, 2011 B 157

Date de cessation des paiements : 03/07/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SA Da Silva Afonso Joaquim
Résidence Paluro - Route de Petrelle
20620 Biguglia

Activité : Travaux de revêtement des sols et des murs

RM : N°438 052 730 [322.10.2B]

Date de cessation des paiements : 19/06/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 78

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Esthetica [SARL]
19, Cours Pascal Paoli
20250 Corte

Activité : Institut d'esthétique - vente de produits de beauté

RCS Bastia : B 351 860 101, 89 B 211

Date de cessation des paiements : 28/06/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Albertini Jean François
Place du Village - Ld Piediladara
Vescovato - 20215 Loreto di Casinca

Activité : Débit de boissons - Restaurant

RCS Bastia : A 503 234 270, 2008 A 98

Date de cessation des paiements : 03/07/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du

Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 80

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Bescond Jean-Louis
131, Impasse des Cerisiers
Ld Chioso Novo, 20290 Borgo

Activité : Prestations de services ramassage et collecte des déchets ménagers recyclables

RCS Bastia : A 480 566 785, 2005 A 19

Date de cessation des paiements : 03/07/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 81

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ayache Lucette Mattéa - "Chez Mémé"
Quai des Martyrs de la Libération
20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons

RCS Bastia : A 401 909 809, 96 A 159

Date de cessation des paiements : 03/07/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 82

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Sodi-Société Nouvelle [SARL]
Zone Industrielle de Tragone
Lot N 3 - 20620 Biguglia

Activité : Travaux publics et bâtiments

RCS Bastia : B/397 481 243, 94 B 131

A fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
L'outil des Tribunaux de Commerce

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 83

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Constructions du Nebbio (SAS)
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Construction Immobilière
RCS Bastia : B 381 828 904, 91 B 102

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Administrateur Judiciaire :
Me Armel Dolley,
44, rue de Gigant,
44100 Nantes

Mission : De surveiller le débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 84

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Rugani Promotion 5SARL)
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Marchand de biens immobiliers

RCS Bastia : B 493 055 974, 2006 B 451

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Administrateur Judiciaire :
Me Armel Dolley,
44, rue de Gigant,
44100 Nantes

Mission : Surveiller le débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail

électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 85

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Nebbio Matériaux (SARL)
Lieu-dit Costa
20232 Oletta

Activité : Vente de béton, carrelage, sanitaires, matériaux de construction

RCS Bastia : B 432 098 929, 2000 B 150

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Administrateur Judiciaire :
Me Armel Dolley,
44, rue de Gigant,
44100 Nantes

Mission : Surveiller le débiteur dans sa gestion

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 86

Par jugement en date du 03/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Haouari Téfike
Route de Ghisoni

"Boucherie Alimentation Tabarka"
20240 Ghisonaccia

Activité : Boucherie, charcuterie et alimentation (petite licence à emporter)

RCS Bastia : A 487 457 301, 2011 A 12

Date de cessation des paiements :
03/01/2018

Liquidateur :
SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 87

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
[mèl : marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)
[web : http://www.odarc.fr](http://www.odarc.fr)

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/008 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique

Référence acheteur : 18/PI/008/MA

Nature du marché : Services
Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 06/06/18

Marché n° : 008-2018
OFFICE NATIONAL DES FORETS, Rue Saint-Joseph, 20250 CORTE
Montant indéfini

Envoi le 06/07/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 88

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES IMPLANTATION DE REGARDS VENTOUSE ET DÉBITMÈTRE SUR LA PRISE D'EAU DU BEVINCO

Commune d'Olméta di Tuda

(projet poursuivi par la communauté d'agglomération de Bastia)

Ère parution,

DURÉE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 267-2018 du 26 juin 2018) : Pendant 29 jours consécutifs, du lundi 23 juillet 2018 au lundi 20 août 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune d'Olméta di Tuda et dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia :

* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'implantation de regards ventouse et débitmètre sur la prise d'eau du Bevinco ;

* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour procéder à l'implantation de ces ouvrages, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie d'Olméta di Tuda

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 7 juin 2018) :

Monsieur **François-Marie SASSO**, retraité, recevra le public selon les modalités suivantes :

En mairie d'Olméta di Tuda :

* lundi 23 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 14 août 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* lundi 20 août 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia :

* mardi 31 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Olméta di Tuda, dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 89



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE SISCO

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération n° 045 du 31 mai 2018 le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme de la Commune

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cette approbation est disponible au public pour consultation en Mairie de SISCO, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, en préfecture de Haute-Corse et sur le site internet de la Commune :

<https://www.mairie-de-sisco.com/>

Le Maire, Ange-Pierre VIVONI

N° 90

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
[mèl : marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)
[web : http://www.odarc.fr](http://www.odarc.fr)

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/005 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de rénovation du siège social de l'ODARC

Référence acheteur : 18/PI/005/MA

Nature du marché : Services
Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 06/06/18

Marché n° : 005-2018

ATELIER ARCHI-MED, 1793 Route supérieure de CARDO, villa Poggiale n°4, 20200 BASTIA

Montant indéfini

Envoi le 06/07/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 91



Commune de LUMIO (Haute-Corse)

MARCHÉ DE TRAVAUX

MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
LUMIO VILLAGE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Identification de la collectivité :

Commune de LUMIO
Monsieur le Maire Hôtel de Ville
20260 LUMIO
Tél. 04 95 60 89 00 – Fax : 04.95.60.76.00
Email : casacumuna@mairie-lumio.fr

Objet du marché : Modernisation du réseau d'éclairage public – Lumio Village**Procédure de passation :** La consultation est lancée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.**Décomposition en tranches et en lots :** Sans objet**Justifications à produire dans le cadre de la candidature :** Application des articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques et financières. Capacités professionnelles.**Critères d'attribution du marché :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60%
- Valeur Technique : 30%
- Délais : 10%

Modes de retrait des documents de la consultation :Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.kleekon.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Date limite et modalités de réception des offres : Avant le mardi 14 août 2018, 11h00Transmission des candidatures et des offres sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la commune de LUMIO ou par voie dématérialisée via le profil acheteur : <http://www.kleekon.com>.**Renseignements :**

Mairie de Lumio
20260 LUMIO
Tel : 04.95.60.89.00
Mail : casacumuna@mairie-lumio.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.kleekon.com>.**Date d'envoi à la publication :** Le 11 juillet 2018

Le Maire,
Etienne SUZZONI.

N° 92

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

MAIRIE DE CASEVECCHIE - 20270

PROCES VERBAL PROVISOIRE
D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Le 02 mai 2018, le Conseil Municipal de la Commune de CASEVECCHIE (Haute-Corse), a constaté que l'immeuble appartenant aux héritiers de MURACCIOLE Ours Paul, dans le périmètre de la Commune, et figurant à la matrice cadastrale sous le N° 417 Section B, est dans un état de ruine et d'abandon manifeste.

Il a été procédé à la recherche des propriétaires titulaires de droits réels et autres intéressés. La bâtisse se situe sur un chemin où nombre de personnes circulent régulièrement. Il résulte suite à ce constat que les travaux suivants s'avèrent indispensables pour faire cesser l'état d'abandon.

III - Description de la construction

Il s'agit d'une maison de village en R + 2 situé au cœur du village de Casevecchie.

IV - Diagnostic du bâti : Aspect extérieur*** Le gros œuvre :** Murs de façade extérieure en pierre du pays, présentant des points de faiblesse assez importants par endroit.*** Percements :** Les linteaux des fenêtres sont dans un état moyen et présentent quelques points de rupture. Il est urgent de les renforcer.*** Menuiseries extérieures :** Elles sont toutes à remplacer. Leur état de délabrement avancé présente un danger pour le public. En effet toutes les menuiseries sont disloquées et sans vitrerie, ce qui entraîne les prises d'air et l'infiltration des eaux de pluie qui agissent à l'intérieur même du bâtiment.

La porte d'accès ne permet plus la fermeture du bâtiment, il faudrait d'urgence faire intervenir un menuisier pour au moins fermer cet immeuble.

V - Diagnostic du bâti : Aspect intérieur*** Murs :** Il s'agit de murs maîtres en pierre (mur de refend). Leur état naturel et laisse apparaître les mêmes points de faiblesses qu'à l'extérieur.*** Planchers :** Ce sont des planchers en bois d'origine, qui présentent de nombreux endroits dangereux, pouvant entraîner un effondrement à tout moment.*** Escalier intérieur :** Ce sont échelles meunières d'origines, très pentues dont les marches sont pour beaucoup hors d'état et fragiles. Elles présentent des risques d'utilisation.*** Cloisons :** Ce sont des cloisons en bois d'origine, qui séparent les pièces des escaliers, elles n'ont aucun rôle structurant sur le bâtiment.

Il y a donc lieu de prescrire ces travaux afin de faire cesser tout danger.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal qui a été clos le vingt cinq mai deux mille dix huit et avons signé.

Fait à CASEVECCHIE le 25 mai 2018, Le Maire, Paolacci Jean-Toussaint.

N° 93



Commune de Corbara

Instauration du droit de préemption urbain renforcé

Par délibération en date du 05 juillet 2018, le Conseil Municipal de Corbara a instauré le droit de préemption urbain renforcé sur les zones U du PLU à l'exclusion de la zone d'activités économiques UI. Cette délibération est consultable en mairie et en sous-préfecture de Calvi aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Paul Lions

N° 94



Commune de LUMIO (Haute-Corse)

MARCHÉ DE TRAVAUX

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
(têtes lumineuses) – SANT'AMBROGIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

Identification de la collectivité :

Commune de LUMIO
Monsieur le Maire Hôtel de Ville
20260 LUMIO
Tél. 04 95 60 89 00 – Fax : 04.95.60.76.00
Email : casacumuna@mairie-lumio.fr

Objet du marché : Rénovation de l'éclairage public (têtes lumineuses) – Sant'Ambrogio**Procédure de passation :** La consultation est lancée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.**Décomposition en tranches et en lots :** Sans objet**Justifications à produire dans le cadre de la candidature :** Application des articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques et financières. Capacités professionnelles.

Critères d'attribution du marché :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation et ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 60%
- Valeur Technique : 30%
- Délais : 10%

Modes de retrait des documents de la consultation :Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.kleekon.com>.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Date limite et modalités de réception des offres : Avant le mardi 14 août 2018, 11h00Transmission des candidatures et des offres sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la commune de LUMIO ou par voie dématérialisée via le profil acheteur : <http://www.kleekon.com>.**Renseignements :**

Mairie de Lumio
20260 LUMIO
Tel : 04.95.60.89.00
Mail : casacumuna@mairie-lumio.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.kleekon.com>.**Date d'envoi à la publication :** Le 11 juillet 2018

Le Maire,
Etienne SUZZONI.

N° 95



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Maison de l'Agriculture
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
SIRET : 310 622 907 00031

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

suite à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015

Article 30

Le 07 Février 2018

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement d'administrateurs :

Remplacement de Mr PROVENT Cyrille demeurant 20 253 FARINOLE, administrateur pour l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, sis Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 Bastia Cédex par Mr MORTINI Lionel demeurant 20226 BELGODERE

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour intégration de nouveaux administrateurs :

Intégration de Mme PROSPERI Rosa demeurant 20200 BASTIA, administrateur pour la Collectivité de Corse, sise Hotel de la Collectivité - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO Cédex 1

Intégration de Mr LUCCHINI Jean Jacques demeurant 20 171 MONACCIA D'AULLENE, administrateur pour la Collectivité de Corse, sise Hotel de la Collectivité - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO Cédex 1

Intégration de Mr LUCIANI Xavier demeurant 20240 GHISONACCIA, administrateur pour l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, sis Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 Bastia Cédex

Intégration de Mr BIANCUCCI Jean demeurant 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, administrateur pour l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, sise 5 rue Prosper Mérimée - Ancienne clinique Ripert - CS 40 001 - 20181 Ajaccio Cédex 1

Pour avis,
Le 09 Juillet 2018.

DERNIERES MINUTES

N° 96

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 02 /07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FC CONSTRUCTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 1000 euros

Siège social : Résidence Revinco - Bt. D2 - 20290 Borgo

Objet : Maçonnerie générale, fondations, terrassement, revêtement des murs et sols, piscines en dur.

Durée : 99 années

Gérant : FADIL Mohamed, demeurant Résidence Revinco - Bt. D2 - 20290 Borgo

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 97

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans « l'informateur corse » numéro 6712, concernant le changement de gérant de la SARL « SOCIÉTÉ NOUVELLE ROI THEODORE », il fallait lire :

Lors de l'AGO du 8 mai 2018 (et non du 27 février 2018).

Pour avis au RCS d'AJACCIO.

N° 98

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°13, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 06/07/2018 au 12/07/2018 :

Concernant : La société MURATU

Il fallait lire : « Durée : 99 années »

Et non : « Durée : zéro années », comme écrit par erreur.

N° 99

SASU «LE ROMANTIQUE»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500,00 euros

Siège social : Porto Marine

20150 Ota

RCS Ajaccio : 828 738 112

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/01/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur CRAVE Pascal, demeurant Brise de mer, lieu-dit Porto - 20150 OTA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à constituer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Le liquidateur.

N° 100

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

"M. DA SILVA (YOANN), né le 5 août 1985 à AIX EN PROVENCE (BOUCHES DU RHONE) demeurant Casa Martino à AFA (CORSE) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : ALFONSI".

N° 101



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

PUB CONCORDE

SARL au capital de 760.914,00 €

Ramené à 482.625,00 €

Siège social : 5, Boulevard de Gaulle

20200 Bastia

R.C.S : Bastia N°310 644 588

Par délibération en date du 22 Mai 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 937 parts sociales de 297 € nominale chacune.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 28 Juin 2018, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 22 Mai 2018.

Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 482.625 € à la date du 22 Mai 2018.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

Article 7 - Capital Social

* Ancienne Mention :

Le capital de 760.914 € est divisé en 2.562 parts de 297 euros nominale chacune

* Nouvelle mention :

Le capital de 482.625 € est divisé en 1.625 parts de 297 € nominale chacune

Le gérant,

N° 102

AVIS

Suivant acte SSP en date à Folelli du 3 juillet 2018, enregistré à BASTIA le 9 juillet 2018, dossier 2018 20882 ref 2018A01020, Monsieur Paul Félix PAOLI, demeurant route d'Anghione 20221 VALLE DI CAMPOLORO [409 687 589 RCS BASTIA] a cédé à la société BEDINI PEDRERO, SNC au capital de 2000 euros, dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] Moriani plage [835 189 036 RCS BASTIA], un fonds de commerce de librairie, papeterie, produits locaux, diffuseur de presse auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs connu sous l'enseigne « L'Icône tabac presse » sis et exploité à SAN NICOLAO [20230] A Vigna, moyennant le prix de 500.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 3 juillet 2018 à minuit.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Daudin-Brandizi 2 cours Pie-rangeli 20200 Bastia, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales.

N° 103

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 29/06/2018 au 05/07/2018, n°6724, concernant l'avis de constitution de la SAS DETHEVE CONSEILS IMMOBILIERS :

Il fallait lire :

Apporteur d'affaires concernant les activités du bâtiment

Montage de projet immobilier

Négociateur tarifaire pour les entreprises du bâtiment

Au lieu de :

Prestation de services, apporteur d'affaires immobilières

Pour Avis,

N° 104

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing en date du 07/06/2018 à Bastia, la société Albertini Bastiani au capital de 1000 euros ayant son siège social 1 place vincetti 20200 Bastia immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 484 100 722 rcs Bastia représenté par maître sebastiani à donné en location gérance à : la société Santa maria SASU en cours de constitution et d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Bastia dont le siège social de sera fixé résidence les jardins d'apollonie, bat d quartier st antoine 20200 Bastia : Un fond de commerce de débit de boisson 4ème catégorie sise 1 place vincetti 20200 Bastia dont l'enseigne est "Santa Maria" pour une durée d'un an à compter du 07/06/2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation.

N° 105

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce N°65, parue le 22 juin 2018 concernant la Société CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE.

Il y avait lieu de lire :

- société par actions simplifiée CORSE PLAISANCE MAINTENANCE en lieu et place de société par actions simplifiée SARL CORSE PLAISANCE MAINTENANCE

- Transfert du siège social du Immeuble les Flots, 20145 SARI SOLENZARA au Immeuble "Les Voiles Blanches", Route du Port, 20145 Sari Solenzara en lieu et place de transfert du siège social du Immeuble les Flots, 20145 SARI SOLENZARA au Cz CORSIL, RN 198, 20137 LECCI.

Pour avis,
Le Président.

N° 106

AVIS

Par assemblée du 30 juin 2018, les associés de la Société "LA SANDWICHERIE DE MARIE", SARL en liquidation au capital de 2000 euros, dont le siège est à ZONZA [20124] Sainte Lucie de Porto Vecchio Cher Mr et Mme Debeurme Alain, Cavo [813 306 982 RCS AJACCIO], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Carla CORSINI, liquidateur, demeurant ZONZA [20124] Sainte Lucie de Porto Vecchio Cher Mr et Mme Debeurme Alain, Cavo et constaté la clôture de liquidation au 30 juin 2018.

N° 107

AVIS

Par assemblée du 15 juin 2018, les associés de la société "LA SANDWICHERIE DE MARIE", SARL au capital de 2000 euros, dont le siège est à ZONZA [20124] Sainte Lucie de Porto Vecchio Chez Mr et Mme Debeurme Alain Cavo [813 306 982 RCS AJACCIO], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Carla CORSINI, demeurant à ZONZA [20124] Sainte Lucie de Porto Vecchio Chez Mr et Mme Debeurme Alain Cavo a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à ZONZA [20124] Sainte Lucie de Porto Vecchio Cher Mr et Mme Debeurme Alain Cavo.

TÉLÉ PAESE

THINK LOCAL, ACT GLOBAL



Franco Farsetti paraphe le contrat.

Avec son entrée dans le réseau national de chaînes TV locales Vià, Télé Paese trouve l'opportunité d'accéder à une diffusion accrue, sans avoir à sacrifier son identité.

L'expression a beau paraître galvaudée à force d'être employée, répétée, il n'empêche. Pour Franco Farsetti, président de Télé Paese, l'adhésion de la chaîne privée de Corse à Vià, un réseau de 22 chaînes locales réparties sur toute la France métropolitaine et les DOM TOM constitue bel et bien «un moment historique». Cette union va permettre à tous ces canaux de mutualiser leurs programmes, leur système de diffusion, l'habillage antenne et la régie publicitaire afin de gagner en notoriété et trouver un nouveau modèle économique. Ce réseau national de chaînes locales est une première dans le paysage audiovisuel français. Il est l'aboutissement d'un projet initié il y a déjà une dizaine d'années par Christophe Musset, fondateur de Médias du Sud et président du groupe Vià, avec les présidents des chaînes. «Les chaînes locales étaient chacune dans leur coin, elles étaient petites, faibles face aux grandes chaînes, mais en les regroupant, comme les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, on va leur donner une identité commune, des moyens de marketing, une mesure d'audience et elles vont pouvoir avoir accès au marché public national et à une manne financière nationale qui leur manquait jusqu'à présent» explique Christophe Musset.

Télé Paese, qui s'appellera dorénavant Vià Télé Paese, entre ainsi dans une autre dimension: tout en conservant sa vocation de chaîne locale, elle acquiert une envergure nationale, avec 32 millions de téléspectateurs potentiels. Ceux qui sont déjà ses habitués se verront prochainement proposer une nouvelle grille de programmes, enrichie de journaux nationaux, d'un journal des régions alimenté par les reportages de toutes les chaînes partenaires, des rencontres sportives et des jeux. La chaîne partagera ainsi un tronc commun avec toutes les chaînes du réseau, tout en conservant ses programmes existants. La majorité de son temps d'antenne restera consacrée à sa production propre, laquelle trouvera une plus grande audience en alimentant aussi le national. Réunis le 4 juillet à Paris dans les locaux de la Holding Média, les présidents des chaînes ont signé le contrat officialisant

la naissance du réseau. Une signature qui a permis aussi d'afficher les objectifs à court et moyen terme. «Aujourd'hui nous ne faisons que 1 M€ de recettes publicitaires nationales. Sachant que le marché publicitaire de la télévision est de 3,5 Md€, nous ambitionnons d'ici trois ans de réaliser 30M€ de recettes publicitaires nationales, en touchant 1% de part d'audience. Nous souhaitons aussi continuer de fédérer autour de ce projet pour atteindre les 30 chaînes partenaires d'ici 2020 et quarante millions de téléspectateurs» annonce Christophe Musset. Une ambition partagée par le financeur du réseau, Bruno Ledoux, qui y voit un nouveau modèle économique et une nouvelle manière d'aborder la télévision «Se fédérer permet de créer un modèle économique vertueux tout en gardant l'ADN des chaînes telles qu'elles sont aujourd'hui, dit-il. La vraie nouveauté, c'est ça, c'est de garder son indépendance.» L'investissement pour le lancement est chiffré à 5 M€.

Pour Télé Paese, cette union offre un vrai tremplin. «Le parcours a été long, depuis la création de notre télévision, rappelle Franco Farsetti. Nous avons connu des hauts et des bas et aujourd'hui, le fait d'intégrer Vià vient récompenser notre investissement au quotidien. Avec notre entrée dans ce réseau, ce sont aussi des perspectives d'avenir qui s'ouvrent. Nous allons continuer de créer de nouveaux programmes et de nous étendre sur le territoire insulaire. De plus, le réseau Vià va aussi nous permettre d'intégrer Médiamat, c'est-à-dire de faire mesurer quotidiennement notre audience par Médiamétrie, ce que nous n'avions pas les moyens de faire par le passé. Faute de données d'audience, les annonceurs nationaux nous boudaient». D'ici peu, donc, Vià Télé Paese apportera sa pierre à l'édifice du réseau des télévisions locales. Avec toujours pour but de mettre en valeur la culture et les initiatives locales et de les partager avec l'ensemble des téléspectateurs, Corses et amis de la Corse. ■ Pierre PASQUALINI

« Atteindre les 30 chaînes partenaires d'ici 2020 et 40 millions de téléspectateurs »



Ajaccio et Pietrosella signent le «contrat de Cahors»

Nouvelle visite sur l'île, le 10 juillet, pour la ministre Jacqueline Gourault qui a signé le contrat dit «de Cahors» avec les maires d'Ajaccio et de Pietrosella. Proposé lors de la conférence nationale des territoires en décembre dernier, ce dispositif de contractualisation avec les principales collectivités locales prévoit que leur participation au redressement des comptes publics ne se traduira plus par une baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) mais par un «engagement d'économies». Ce contrat de partenariat 2018-2020 vise ainsi à encadrer leurs dépenses réelles de fonctionnement. «*La situation financière de l'Etat doit être contrôlée pour ne pas dépasser nos engagements européens. Il ne faut pas que la dépense publique soit à plus de 3% de PIB. C'est une prise de conscience citoyenne que de signer ces contrats*», souligne la ministre.

Avec près de 93 M€ de dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion 2017, Ajaccio est donc concernée par le dispositif et entend poursuivre son effort de maîtrise financière en ratifiant ce contrat

De son côté, Pietrosella a tenu à s'engager volontairement dans la démarche: «*C'est un signe que beaucoup d'élus ont conscience que les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales ne doivent pas être un combat mais plutôt une relation positive au service de nos concitoyens*», se réjouit la ministre, tout en balayant d'un revers de main les doléances visant à dire que ce contrat marque une ingérence de l'Etat sur les comptes des collectivités locales. «*Avant, on prélevait arbitrairement des sommes sur la DGF des 36 000 communes de France sans tenir compte de leurs ressources. Je ne suis pas sûre que c'était plus une liberté que ce que nous faisons aujourd'hui*». ■ MP

L'école du RPI d'Aregnu fait peau neuve

Lancement, le 9 juillet, des travaux de l'école d'Aregnu, qui accueille les 55 élèves – de la maternelle jusqu'au CE2 – du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Aregnu, Cateri, Lavatoghju, Pigna et Sant Antoninu. Malgré son charme d'école communale d'antan, cette bâtisse construite au milieu du XIX^e siècle avait besoin d'un coup de jeune. Le chantier entrepris comprend la rénovation du bâti ancien ainsi que la réalisation d'une extension de 40 m² et d'un bâtiment neuf de 250 m² relié par un préau, pour un coût total de près de 1,21 M€, financé à près de 25% par la commune, soit un peu plus de 302 000 €, le reste étant pris en charge par l'Etat (34%), la Collectivité de Corse (28%) et le département (13%). «*Cette rénovation et cette extension étaient la priorité de cette mandature*, souligne le maire d'Aregnu, David Calassa. *C'est donc avec beaucoup de joie et d'émotion que nous voyons les travaux débiter dans cette bâtisse achetée en 1956 par la mairie, sous l'égide de l'ancien maire, Pierre Allegrini et qui sera, sous peu, à la hauteur des ambitions de la commune en matière d'accueil et de bien-être des élèves.*»

La durée totale prévue pour le chantier est de 10 mois, mais son déroulement ne remettra pas en cause la rentrée scolaire de septembre. En effet la phase de travaux portant sur l'ancien bâtiment sera terminée juste à temps pour accueillir les élèves du RPI. «*C'était l'impératif de ce projet, il fallait que la rentrée scolaire ne soit pas perturbée. L'école reprendra donc normalement le 6 septembre, dans les locaux rénovés*» assure David Calassa en précisant que la réalisation du nouveau bâtiment sera engagée dans la foulée sans altérer ni la qualité d'accueil, ni les cours. Un autre des enjeux majeurs du chantier est de faire du neuf dans de l'ancien. «*Notre volonté était d'apporter un confort moderne aux élèves, de répondre aux normes actuelles et de rendre l'école plus spacieuse, par le biais du nouveau bâtiment. Néanmoins, nous avons aussi veillé à ce que l'extérieur du bâtiment soit le moins touché possible pour garder son cachet. Cette nouvelle école aura une capacité d'accueil de 80 élèves. C'est un pari sur l'avenir que nous faisons. Tout d'abord, à court terme, nous souhaitons inciter au retour vers cette école des élèves des communes du RPI, dont les parents ont choisi d'autres établissements aux alentours. Puis, dans un futur plus lointain, nous voulons encourager des familles à s'installer et élever leurs enfants dans le village.*» ■ Pierre PASQUALINI

SOUTENIR LES ARTISANS D'ART

C'est la première cérémonie du genre organisée par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) de Corse. Le 9 juillet, 23 créateurs insulaires ont reçu le titre d'artisans d'art. Une reconnaissance professionnelle qui vient valoriser le travail d'un chef d'entreprise artisanale et attester de sa qualité.

«*Cette remise de diplômes se fait au travers d'un programme européen de mise en avant de l'artisanat d'art intitulé Art Lab Net*», explique Marie-Paule Albertini, chargée de mission à la CRMA, précisant que quatre régions sont partenaires de ce projet: la Sardaigne, la Ligurie, Paca et la Corse. «*L'objectif de ce programme est de redynamiser cette filière, de la restructurer sur le plan de la promotion et sur le plan économique*», ajoute-t-elle.

Si la filière demande encore à être fédérée, en Corse il existe aujourd'hui environ 300 artisans d'art. Soit un nombre somme toute important au prorata de la population. «*Je suis très heureux de ce programme car ce sont tous ces créateurs qui sont la vitrine de la Corse*», se réjouit le président de la CRMA, François-Marie Ottaviani. ■ MP



Photos Manon Perelli

Sisco veut garder son couvent

Lors d'une conférence de presse organisée le 7 juillet, le maire de Sisco, Ange-Pierre Vivoni a fait connaître l'intention de la municipalité de se porter acquéreur du couvent Santa Catalina. Le couvent proprement dit, ses bâtiments et terrains attenants ont fait l'objet en mai dernier d'une saisie, gelant un projet de vente pour un montant estimé à 2,1 M€, après que le gérant de la SCI à laquelle ce bien appartient ait été mis en examen dans une procédure judiciaire ouverte à Paris, pour «abus de faiblesse», «abus de confiance» et «escroquerie». Pour éviter que le couvent ne soit mis aux enchères, avec le risque que ce domaine de 25 ha inscrit sur le PLU dans une zone agricole remarquable, ne fasse l'objet d'une acquisition à caractère spéculatif, le conseil municipal de Sisco a décidé de prendre les devants et de se déclarer candidat à son rachat. Il table pour ce faire sur le soutien financier de la Collectivité de Corse, mais aussi sur une subvention de l'Etat, à hauteur de 30% du coût d'achat et sur un appel aux dons des particuliers. ■

Constructions Guy Martinolle – Bunifaziu/Paraguano
PC annulé – Démolition obtenue



Constructions illégales: faire... et défaire !

Pour U Levante, c'est «une première importante victoire». Le 10 juillet, l'association de défense de l'environnement annonçait la démolition en cours des bâtiments Martinolle, des villas bâties illégalement à Paragan, sur le territoire de Bonifacio, en site classé espace remarquable Natura 2000. L'épilogue d'un combat de longue haleine pour U Levante mais aussi pour les associations Garde et ABCDE. En 2007, le permis de construire était annulé, et le jugement devait être conforté 7 ans plus tard. Puis en 2015, un jugement en première instance ordonnait la démolition des bâtiments. Il fallait attendre cela dit le 24 janvier 2018 pour voir la Cour d'appel confirmer ce jugement, le propriétaire des villas renonçant à se pourvoir en cassation. Cette dernière décision de justice précisait que la démolition devait être «totale, par suppression des fondations, évacuation des décombres et de toutes traces de la construction illicite... afin de faire totalement cesser le préjudice.» Sur son compte Twitter, Me Benoist Busson, avocat des associations U Levante et Le Garde, a indiqué qu'il s'agi-

rait là, «à ma connaissance, du premier cas en Corse de démolition depuis longtemps d'un bâtiment en dur suite à une décision de justice obtenue par une partie privée». Pour U Levante, c'est en tout cas la preuve qu'il est «possible d'obtenir une démolition et de faire démolir en Corse». L'association rappelle que «d'autres démolitions ont été ordonnées mais n'ont pas été ou pas encore été exécutées (villa Poli à Tanghiccìa, commune de Lucciana, paillote Mar a Beach à L'Alga, commune de Calvi...). Quant à la demande de démolition des villas Ferracci, commune de Bunifaziu, elle est devant la Cour de cassation». ■

ISULA SURELLA L'offre balnéaire sarde plébiscitée

Emilie-Romagne, Sardaigne, Sicile... C'est le trio vedette du classement 2018 pour l'offre balnéaire en Italie, établi par l'observatoire Panorama Turismo – Mare Italia qui a sondé les Italiens sur leurs préférences au moment de choisir leur destination plage. Pour la troisième année consécutive, c'est la côte romagnole qui est arrivée en tête avec un total de 42,46 points, en augmentation de près d'un demi-point par rapport au classement précédent. Vient ensuite la Sardaigne, donc, avec 42,12 points tandis que la Sicile obtient 39,21 points et gagne trois places et quasiment quatre points par rapport au précédent palmares. En quatrième position, où elles se maintiennent, les Pouilles (38,76 points) suivies par la Toscane (37,69 points), la Vénétie (37,59 points), la Ligurie (36,37 points) et les Marches (27,95 points).

Au delà du classement général, la Sardaigne l'emporte sur toutes les autres régions pour le critère de la notoriété, suivie par les Pouilles. Par ailleurs, elle progresse sur le critère de la qualité de l'offre réceptive, gagnant deux places pour se classer première, surpassant la Vénétie qui de médaille d'or l'an passé se retrouve à la quatrième place, Tandis que la Toscane gegne deux places pour se retrouver deuxième, devant l'Emilie-Romagne.

Autre point sur lequel l'isula surella s'impose de façon incontestable: la qualité des plages. Sur ce point, sont ensuite primées la Sicile et les Pouilles. ■

54 %

des Franciliens qui déménageront cet été quitteront Paris et l'Île-de-France pour la province. Selon une étude publiée par i-Demenager, certaines régions seraient cela dit bien moins prisées que d'autres lorsqu'il s'agit de s'y installer: la Normandie (3% des déménagements); la Bourgogne-Franche-Comté (2%) et la Corse (1%). Quelqu'un a dit «ouf»?

21,13

kilos de déchets électroniques produits par an et par habitant en France. C'est, juste derrière l'Allemagne (22,8 kg), le score par habitant le plus élevé dans le top 10 des pays ayant produit le plus de déchets de ce type en 2016. Avec un total de 6,3 million de tonnes produites, les USA affichaient un score annuel de 19,4kg/habitant (source Statista).

60 %

de tri d'ici 5 ans: une généralisation du tri en Corse a été actée le 6 juillet à Corte lors d'une réunion entre la CdC, le Syvadec et l'État. Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse, a annoncé, à partir de septembre une «contractualisation bilatérale avec chaque intercommunalité» fondée sur un «diagnostic partagé» et des objectifs de tri sur 3 ans

La sélection de la rédaction

Qin Han et Sabatina Leccia

Qin Han est une artiste chinoise qui se laisse guider par l'intuition. Ses tableaux sont constitués d'objets et de personnages peints et collés sur fond noir, en fonction des scénarios qu'elle a imaginés pour eux, en se laissant toujours la possibilité d'ajouter ou de retirer des formes découpées avant de concrétiser le tableau final. Au travers de ces œuvres, elle évoque les incompréhensions auxquelles elle a pu être confrontée à son arrivée en France, notamment face à des expressions idiomatiques telles que «avoir la grosse tête» ou «poser un lapin». Ces impressions, ce sentiment d'évoluer dans un monde de non-sens, peuplé d'images mystérieuses, nourrissent les histoires fantastiques qu'elle narre dans une profusion de couleurs vives. Démarche instinctive également pour l'artiste corse Sabatina Leccia. Elle a choisi, pour technique principale, la broderie qui, loin de sa fonction décorative traditionnelle, lui permet de composer des formes poétiques et abstraites. Elle utilise par ailleurs de l'encre pour susciter des explosions de couleurs et introduire des ruptures dans la trame pointilliste du fil. Un travail de patience propice à une forme de méditation introspective et dont résultent des œuvres semblables à des cartographies intérieures ou des mandalas expérimentaux. Un dialogue s'instaure entre les univers oniriques de ces deux artistes.

Jusqu'au 30 septembre. Espace Oregna de Gaffory. Patrimoine.

☎ 04 95 37 45 00 & www.orengadegaffory.com/06-art-contemporain.php



Altaleghje

Pour sa IV^e édition, ce festival dédié aux livres et à tous ceux qui les font vivre – auteurs, éditeurs et lecteurs – invite à découvrir ou revisiter les mythes grecs: sont-ils vraiment si éloignés de nous, de nos préoccupations ou bien sont-ils encore partout, et en sommes-nous bien plus imprégnés que nous ne le croyons? Pour tenter d'y voir plus clair à ce sujet, Altaleghje a convié les philosophes Barbara Cassin et Charles Pépin, l'illustratrice Pénélope Jossen, le dessinateur Jul, la compositrice et chanteuse Angélique Ionatos, le linguiste Jean-Marie Arrighi, la traductrice et cinéaste Marie-Laure Coulmin Koutsaftis ainsi que Pierre Cattan, Fabien Mariani et Paul-Antoine Colombani qui évoqueront les liens entre mythes et jeux vidéo. Comme parler donne soif et faim, vigneron, chefs et experts ès gastronomie proposeront de déguster le meilleur de la Grèce et de la Corse. Autres grands thèmes de ces rencontres: «Écrire et dessiner sa terre», avec Jules Stromboni, Guillaume Le Touze et Jean-Michel Neri et «De la Castagniccia à l'Himalaya, l'inspiration des sommets», avec Patrizia Gattaceca et Jean-Yves Acquaviva. Cette édition 2018, qui s'achèvera sur une rencontre avec Marcu Biancarelli et un concert de Diana Saliceti, met par ailleurs l'accent sur ce que les jeunes savent et peuvent faire, qu'ils soient élèves de primaire, lycéens ou étudiants.

Les 21 et 22 juillet. Altagène. ☎ 06 15 17 33 55 & www.altaleghje.com

Festival du Fiumorbu Calzarellu

Lorsqu'à 16 ans, on organise un concert de Léo Ferré dans le réfectoire de son lycée; que dès 20 ans on entreprend de faire tourner des groupes de jazz et de rock alternatifs; qu'on est à l'origine d'une Société coopérative d'ouvriers producteurs artistiques (la Scopa invisible) qui a produit ou coproduit de nombreux disques, livres disques, objets culturels; organiser un grand festival de musique dans une petite commune de Corse, ça tombe sous le sens. C'était au tout début de la décennie 1980, et si pour certains le pari semblait fou, Jacques Pasquier, lui, semblait sûr de son fait. La suite devait lui donner raison: on vit débarquer à Prunelli di Fium'Orbu des «pointures» de la scène musicale internationale, dont James Brown himself. Durant quelques années, un champ situé à peu de distance de la tour de Calzarellu fut le théâtre de concerts mémorables. Près de 40 ans plus tard, la municipalité de Prunelli di Fium'Orbu a souhaité donner une nouvelle vie à cette initiative. Si le DJ Cut Killer clôturera la soirée du 21, le festival braque résolument les projecteurs sur la production musicale corse – trop souvent oubliée lors des grands festivals d'été – dans toute sa diversité, de la polyphonie au rock. Durant deux jours, groupes connus, reconnus, ou en passe de l'être, vont se partager le devant de la scène: Boston Georges, El Diablo, Casablanca Drivers, l'Attrachju, I Surghjenti, Diana di l'Alba. La soirée du 22 débutera par une scène ouverte aux jeunes artistes.

Les 21 et 22 juillet. Calzarellu. Prunelli di Fiumorbu. ☎ 06 74 99 84 16 & www.prunellidifiumorbu.fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 16 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h40 Calvi XTri - 11h55 Délire Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Fou tu dis - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h40 Noob - 17h00 A votre Service - 17h35 I Chjami Aghjalesi - 18h50 Foire de l'Île-Rousse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Calvi XTri - 20h30 Fou tu dis - 21h30 Zikspotting - 21h45 Noob - 22h05 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 19 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les paysans de la mer - 13h55 A votre Service - 14h05 La Terre Vue du Sport - 14h30 Pivot - 16h45 Ci Ne Ma - 17h00 Associ - 17h30 Soleil solitudes - 18h25 Adam Keshher - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Le choix de l'Afrique - 20h50 I Chjami Aghjalesi - 22h05 Noob - 22h25 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Adam Keshher - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

537

National

Mardi 17 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 I Chjami Aghjalesi - 11h10 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Adam Keshher - 14h30 Foals - 16h40 Zikspotting - 16h55 A votre Service - 17h05 Adam Keshher - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Soleil solitudes - 20h35 Tour de Corse en solex - 21h00 Adam Keshher - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 20 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Soleil solitudes - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 I Chjami Aghjalesi - 13h50 Zikspotting - 14h30 Tour de Corse en solex - 15h05 Calvi XTri - 15h20 Le choix de l'Afrique - 16h55 Noob - 17h15 Zikspotting - 17h30 Pivot - 18h15 Les paysans de la mer - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Ben's Brother - 21h20 La fête des garçons - 22h15 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Fou tu dis - 23h40 A votre Service - 23h50 Délire Sur le Net - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 18 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 La fête des garçons - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Soleil solitudes - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Ben's Brother - 15h25 Foire de l'Île-Rousse - 16h05 Délire Sur le Net - 17h00 Noob - 17h10 Clips Musicaux - 17h20 Zikspotting - 17h35 Fou tu dis - 18h35 La fête des garçons - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les paysans de la mer - 20h50 Pivot - 21h40 Soleil solitudes - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



PROMOUVOIR - ENCOURAGER - RÉCOMPENSER

PRIX VARENNE

2018

Journalistes de la Presse Hebdomadaire Régionale



DOTATION* :

Prix Varenne

5 000 €

Prix Jeune
journaliste

3 000 €

Avec le concours de



Modalités et inscriptions :
<http://www.fondationvarenne.com>
du 1^{er} juin au 17 septembre 2018

*Dotation globale pour l'ensemble des Prix Varenne 2018 : 70 000 €